

Communauté de Communes
du Pays d'Aubenas-Vals

Ville d'Aubenas

Juin 2015



LE FAUBOURG DE PONT D'AUBENAS



LE CŒUR DE VILLE



LA CITE-JARDINS DES OLIVIERS

CONTRAT DE VILLE POUR LES **QUARTIERS D'AVENIR**
D'AUBENAS



Entre les signataires :

- . L'Etat, représenté par Monsieur Alain TRIOLLE, Préfet de l'Ardèche,
- . La Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals, représentée par Monsieur Jean-Yves MEYER, son Président,
- . Le Conseil régional Rhône-Alpes, représenté par Monsieur Jean-Jacques QUEYRANNE, son Président,
- . Le Conseil général de l'Ardèche, représenté par Monsieur Hervé SAULIGNAC, son Président,
- . La commune d'Aubenas, représentée par Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Maire,
- . L'Education Nationale, représentée par Madame Christine DODANE, Directrice des Services de l'Education Nationale de l'Ardèche,
- . L'Agence régionale de santé, représentée par Madame Catherine PALLIES-MARECHAL, Déléguée départementale,
- . Pôle Emploi, représenté par Monsieur Philippe FOURNIER, Directeur territorial Ardèche
- . ADIS Sa HLM, représenté par Monsieur Nicolas CALVIER, son Directeur Général
- . ARDECHE HABITAT, représenté par Samuel CARPENTIER son Directeur Général
- . La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Monsieur Patrick FRANCOIS, Directeur Régional,
- . La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, représentée par Monsieur Alain VIALLE, son Président et Monsieur Emmanuel ROUIT, Directeur Ardèche
- . Le Tribunal de Grande Instance, représenté par Monsieur Ghani BOUGHERRA, son Président,
- . La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche, représentée par Madame Fabienne MUNOZ, sa Présidente
- . La Mission Locale de l'Ardèche Méridionale représentée par Madame Marie-Noëlle DURAND, sa Présidente.

Il est convenu ce qui suit :

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS – PREAMBULE	4
HISTORIQUE	5
CARTE GENERALE – Nouveau périmètre du Contrat de Ville	7
LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE – Une écriture en plusieurs étapes	10
RESUME – CONTRAT DE VILLE 2015-2020	11
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	12
ETAT DES LIEUX	13
ZOOM SPECIFIQUE SUR LE QUARTIER DE PONT D’AUBENAS	20
POLITIQUES TRANSVERSALES	23
PILIER COHESION SOCIALE	26
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	28
PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE	32
PILIER « VALEURS DE REPUBLIQUE ET LA CITOYENNETE »	35
GOUVERNANCE – ANIMATION – EVALUATION	36
CONTRIBUTION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT VILLE POUR LES QUARTIERS D’AVENIR CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES	38
DEPARTEMENT DE L’ARDECHE	40
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	42
PLAN D’ACTION POUR L’EMPLOI DES JEUNES (DIRECT.UT ARDECHE)	43
CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DE L’ARDECHE	46
EDUCATION NATIONALE	47
POLE EMPLOI	48
POLITIQUE DE LA VILLE : DROIT COMMUN – SERVICE DE L’ETAT ET ARS	50
LA MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	63
ANNEXE 1 – Rénovation urbaine du Quartier des Oliviers	64

ANNEXE 2 – Tableau de bord des actions programmées	71
ANNEXE 3 – Forums de quartiers pour un Conseil Citoyen	77
ANNEXE 4 – Volet urbain du Contrat de Ville des Quartiers d’Avenir d’Aubenas	79

AVANT-PROPOS

La promotion du vivre ensemble, l'égalité entre les hommes et les femmes, la participation des habitants et la mobilisation en faveur des valeurs républicaines et de la laïcité, la lutte contre les préjugés, les discriminations, le racisme, sont des principes intangibles qui guident l'ensemble de nos politiques publiques.

L'intervention de la Ville dans les « quartiers d'Avenir » sera fidèle à ces principes.

Le Contrat Ville d'Aubenas s'inscrit dans une grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République (4ème pilier du Contrat Ville).

Accompagner le besoin de cohésion sociale, de fraternité, de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines, dialoguer encore et toujours avec les habitants, apporter aux acteurs du lien social, les outils dont ils ont besoin, seront des objectifs privilégiés par les Comités Techniques et de Pilotage des programmations 2015 – 2020.

PREAMBULE

Le Contrat de Ville pour les Quartiers d'Avenir d'Aubenas, constitue le cadre d'actions d'une politique de la Ville profondément renouvelée.

Il a pour ambition de devenir le contrat unique de référence de la Ville, et de toutes les actions menées en faveur des quartiers en décrochage, de la part de l'ensemble des signataires.

Dans un souci d'efficacité et d'efficience de l'action publique, le Comité Interministériel des Villes posait le 19 février 2013, les nouvelles bases de la géographie prioritaire, simplifiée et mieux ciblée.

Elle repose désormais sur un critère unique, celui de la pauvreté de la population caractérisé par le revenu moyen fiscal par habitant. Il traduit en effet à lui seul les écarts de développement économique et social existants avec le bassin de vie et la Ville dans lequel se situent nos trois quartiers.

L'article 1 de la loi de « programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale du 21 février 2014 précise : « **La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants** ».

Elle est conduite par l'Etat et ses établissements publics, les Collectivités territoriales, ainsi que les autres acteurs institutionnels, organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques, et l'ensemble de la société civile, dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les quartiers, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Les Contrats de Ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, urbain et de cohésion sociale.

L'article 6 de la loi définit ce nouveau cadre contractuel, les circulaires du 30 juillet et du 15 octobre 2014 relatives aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville rappellent les principes structurants.

- ✓ Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- ✓ Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et qui mobilise tous les partenaires concernés,
- ✓ Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- ✓ La participation des habitants à la Co-construction des contrats de ville et à leur pilotage.

Historique

A- Aubenas et la Politique de la Ville : dates clefs

- ✓ Reconnaissance du quartier des Oliviers en Zone Urbaine Sensible (ZUS) : 31/12/1996.
- ✓ Convention Cadre du Contrat Ville : 31/10/2000
- ✓ Contrat de Cohésion Sociale (CUCS) : 13/02/2007
- ✓ Protocole de Préfiguration de Rénovation Urbaine du quartier des Oliviers : 7/05/2008
- ✓ Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine du quartier des Oliviers : 20/04/2010
- ✓ Prolongation du CUCS sur l'année 2010, puis par avenant jusqu'au 31/12/2014

Le Contrat de Ville s'appuie sur le bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), et de la politique de Rénovation Urbaine du quartier des Oliviers.

Beaucoup de choses ont été faites :

- ✓ Développement des services publics (Maison de santé, Pôle de services, Agence Postale, permanences décentralisées en cœur des quartiers),
- ✓ Soutien aux associations, amélioration du cadre de vie, construction et rénovation du parc immobilier ADIS (voir bilan ANRU en annexe 1),
- ✓ Mise en œuvre de la Réussite Educative, soutien à l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture,
- ✓ Appui à la dynamique de l'emploi et à la création d'activités.

Cette politique volontariste, à travers l'action conjuguée et coordonnée de la Ville, de l'Etat, de la Région, du Département et des partenaires institutionnels et associatifs visait à venir en appui (effet levier) des moyens de droit commun, développés sur les deux territoires d'intervention, le quartier ZUS des Oliviers, et celui de Pont d'Aubenas.

Lors du Comité de Pilotage du Lundi 22 Décembre 2014, l'ensemble des acteurs a souligné la qualité du travail accompli. Cependant, il faut aujourd'hui aller plus loin, approfondir les actions, maintenir l'effort pour donner aux quartiers politique de la ville les mêmes chances qu'aux autres quartiers. En effet sur les deux quartiers ciblés et plus particulièrement sur celui des Oliviers, composé en totalité par du logement social, les populations changent et il nous faut imaginer sans cesse de nouvelles stratégies pour apporter un plus et les rendre attractifs pour une mixité sociale et économique de fait.

Le rapport annuel de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZU) paru le 6 Mai 2015, propose une analyse détaillée de la situation des quartiers en zone Politique de la Ville. Les éléments détaillés en matière de niveau de vie, emploi, éducation, santé, sécurité résument les conclusions du diagnostic posé par les partenaires lors des Ateliers préfigurant cette rédaction du Contrat Ville pour les Quartiers d'Avenir d'Aubenas.

- Le taux de pauvreté y est plus élevé que sur le reste du territoire, les jeunes et les familles monoparentales restent les plus vulnérables,

- Le taux d'activité y est plus faible, les jeunes, les personnes ayant un faible niveau d'étude, les femmes rencontrent le plus de difficultés,
- Le renoncement aux soins de santé s'avère fréquents.

En écho à ce rapport Mr Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports précisait « l'ampleur des inégalités que révèle le rapport de l'ONZUS est insupportable. Si des progrès sont constatés. Il est hors de question de s'en contenter.

Dans les quartiers prioritaires, la République ne doit pas être une incantation, mais une réalité. Nous sommes sur des matières qui prennent du temps, raison de plus pour ne pas en perdre.

Ce rapport confirme l'urgence d'agir plus vite et plus fort dans ces quartiers en matière d'emploi, d'éducation, d'accès aux soins ...

L'égalité, ce n'est pas un droit pour la majorité des habitants et une option pour les habitants de ces quartiers ».

Conscients des enjeux, l'Etat, la Ville d'Aubenas, et l'ensemble des partenaires réaffirment à travers ce contrat, leur conviction que la politique de la ville constitue un levier d'actions pertinent pour répondre aux défis posés.

B- Ce Contrat de Ville s'inscrit dans le cadre fixé par la loi.

Il s'appuie sur une nouvelle géographie. Les habitants des quartiers en décrochage : anciens (les Oliviers, Pont) ou nouveau (centre historique), sont au cœur de l'action. Il s'agit d'œuvrer pour et avec les habitants, en favorisant la concertation, la participation populaire, la co-construction des actions, et l'appropriation collective, car seul l'engagement de tous et l'appropriation par chacun des valeurs d'égalité et de solidarité qui fondent ce contrat de ville, seront un levier suffisamment puissant pour réaliser les objectifs qu'il porte.

La loi et ses circulaires définissent les enjeux du contrat de ville à partir de quatre piliers et trois axes transversaux :

a) **Le Pilier « Cohésion Sociale »** qui intègre les actions autour du soutien aux familles monoparentales, de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'accès aux soins, à la culture et aux activités physiques et sportives ;

b) **Le Pilier « Cadre de vie et Renouveau Urbain »** qui concerne des actions concourant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, à la mobilité dans le parc résidentiel et le développement de nouvelles activités dans les quartiers ;

c) **Le Pilier « Développement Economique et Emploi »** qui développe des actions qui concourent à :

- la réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la Ville et son Bassin de Vie,
- au développement du commerce, de l'artisanat, des activités nouvelles.

d) **Le Pilier « Valeurs de la République et Citoyenneté »** qui s'inscrit dans le cadre de la mobilisation gouvernementale, suite aux attentats de Janvier 2015. Ce pilier aura vocation à rassembler et à garantir la cohérence des actions visant à promouvoir les valeurs de la République et de la Citoyenneté.

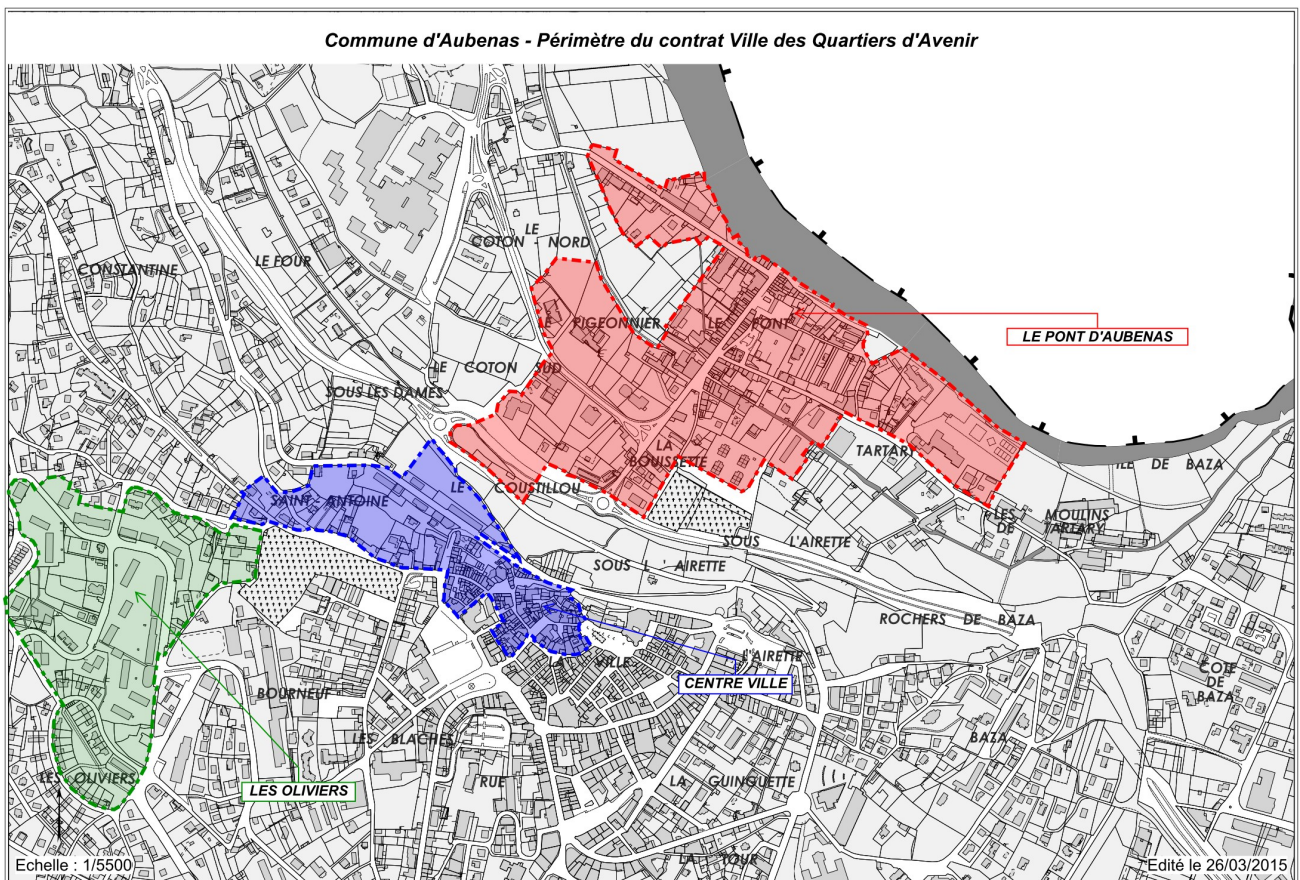
e) **Les Axes» transversaux :**

- Egalité femme/homme
- Jeunesse
- Lutte contre les discriminations
- La participation des habitants

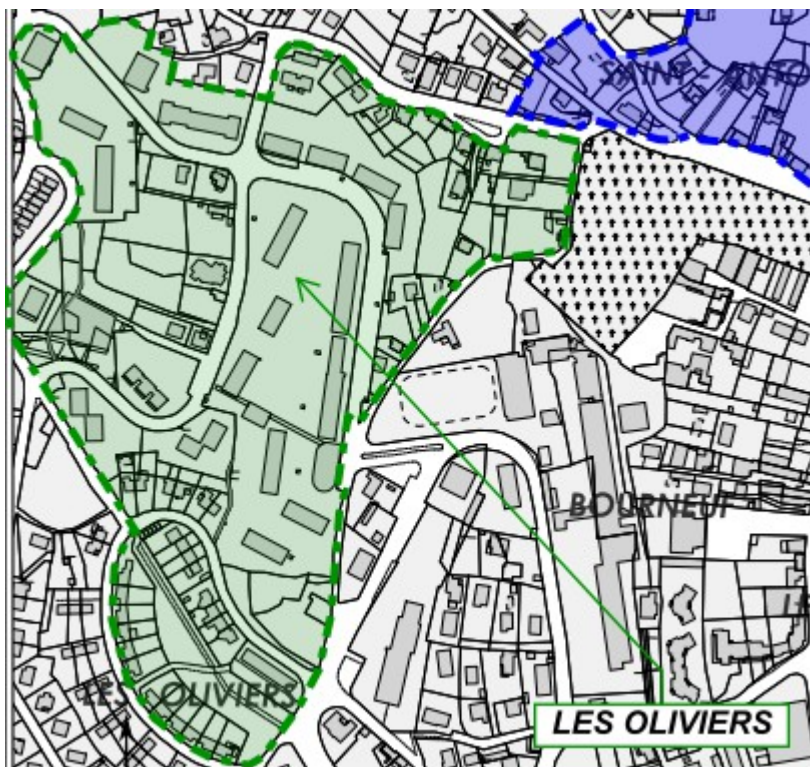
C- Une nouvelle géographie prioritaire

L'Etat, par la loi de programmation du 21 février 2014, pour la Ville et la Cohésion Urbaine, a défini une nouvelle géographie de la Politique de la Ville, plus resserrée autour des quartiers qui concentrent difficultés sociales et économiques, à partir d'un critère unique de pauvreté.

a) CARTE GENERALE Nouveau Périètre Contrat Ville



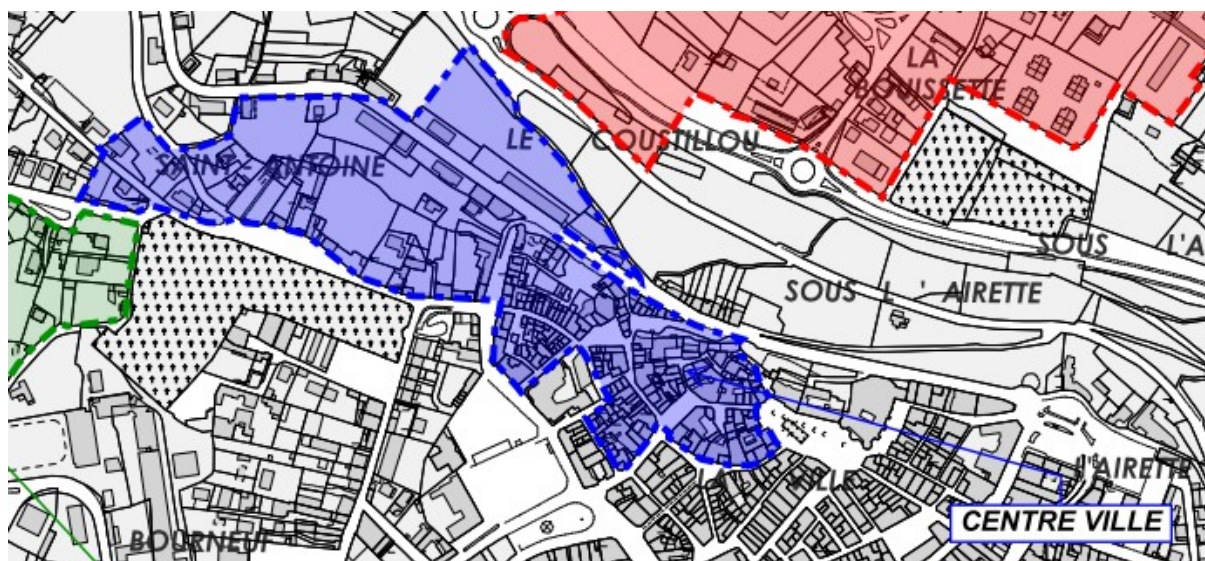
b) ZOOM Quartier des Oliviers



Nom des rues :

- Avenue de Zelzate
- Avenue de Schwarzenbek
- Avenue de Sierre : n° 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13,15 +6
- Avenue de Delfzijl : n° 9, 11, 13,17
- Avenue du Jumelage : n° pairs jusqu'au n° 12 + n°impairs
- Chemin des Oliviers
- Rue de Constantine : n° impairs

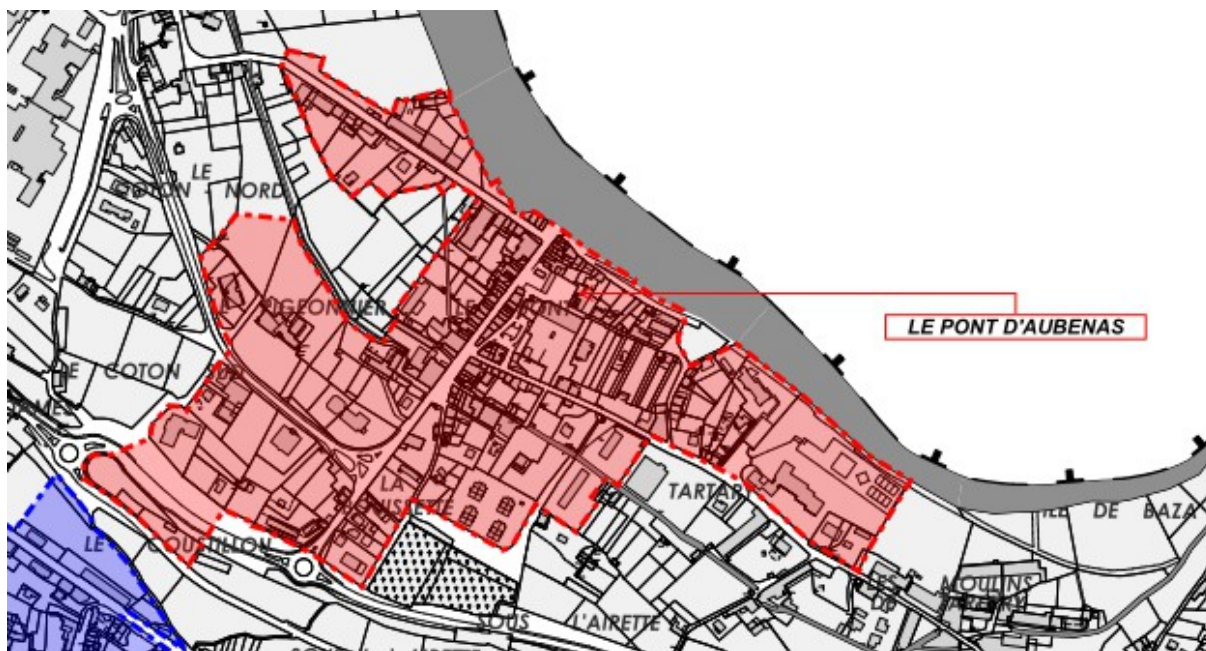
c) ZOOM Centre Ville



Nom des Rues

- Rue des Réservoirs : n° 2 à 26
- 24 chemin de la Croix d'Ollier – place Bossuet
- Rue Nationale
- Rue Lésin Lacoste : n° 8 à 12
- Rue de l'Hôpital : côté pair
- Rue de la Grange
- Place Sainte Claire
- Rue du Château vieux
- Rue des Cordeliers
- Rue Auguste Bouchet : n° 2 à 14
- Place du 14 juillet
- Rue et Place Jourdan
- Place de la Grenette
- Rue du IV Septembre: 18 à 38 et 13 à 41
- Rue Jean-Jacques Rousseau
- Place des Cocons
- Rampe Saint-Benoît
- Rue Béranger de la Tour
- Place du Barry
- Rue du Dôme
- Route de Vals : n° 14 à 28 et 9 à 39

d) Zoom Pont d'Aubenas



Nom des rues

- Chemin de la Boissette, côté impair
- Faubourg Jean Mathon
- Avenue de Roqua
- Rue de l'Eglise : n° 1 à 45 et 2 à 36
- Rue du Quai de l'Ardèche

- Rue de l'Expert
- Rue du Canal
- Impasse Deguilhem
- Chemin du Buridan
- Rue de Tartary : n° 1 à 37 et 2 à 44
- Place des Ateliers d'Antan
- Place de l'Ecole
- Place de la Petite Arménie
- Chemin du Gaz
- Chemin des Anes

Le contexte réglementaire

- ✚ Des contrats adossés au projet de territoire porté par l'intercommunalité
- ✚ Un cadre unique pour les enjeux de cohésion sociale ; de développement urbain et économique
- ✚ Une meilleure implication des politiques publiques sectorielles avant même la mobilisation des instruments spécifiques
- ✚ Une large mobilisation des acteurs
- ✚ Des contrats calés sur le mandat municipal et mieux articulés avec les outils contractuels et de planification existants (documents d'urbanisme, CPER, programmation européenne etc.)
- ✚ Etat, EPCI, Ville, Régions, Départements ARS, DASEN, Directeur Départemental de Pôle Emploi, Tribunal de Grande Instance, CAF seront signataires obligatoires des contrats ville.

Une écriture en plusieurs étapes

- a) L'observation** : La politique de la Ville d'Aubenas s'inscrit dans un contexte partenarial de qualité, qui prend source dans les programmations antérieures et dans l'élaboration du « Schéma Directeur de la Ville en direction de la petite enfance, de l'enfance, des familles

et du développement social local. ». Bénéficiant, de fait, de cet observatoire social partenarial, le Comité de Pilotage du 22 Décembre 2014 a validé la mise en place d'Ateliers Thématiques réunissant l'ensemble des acteurs autour des 4 Piliers du Contrat Ville 2015-2020.

- b) Le Diagnostic de territoire** : Le diagnostic territorial a été la première étape du processus d'élaboration du nouveau contrat ville. Il a permis de mettre en exergue les points forts et les faiblesses du territoire au regard des Piliers institués par la Loi.
- c) Le Plan d'action** : Les éléments recueillis à l'occasion des travaux en Ateliers et lors des Commissions plus spécifiques, en lien étroit avec les services compétents de l'Etat, de l'Interco, de la Ville et des partenaires associatifs, nous amènent à la rédaction de cette Convention cadre.
- d) Le Contrat de Ville** : il constitue le document qui sera soumis à la signature des partenaires associés pour le Contrat Ville des Quartiers d'Avenir d'Aubenas. Elle rappelle les principaux éléments du diagnostic et présente les grandes orientations pour les Axes transversaux et chacun des Piliers.

RESUME : CONTRATS DE VILLE 2015 - 2020

■ UN SEUL DOCUMENT DE REFERENCE : LE CONTRAT DE VILLE

UNE DYNAMIQUE POUR LES QUARTIERS D'AVENIR D'AUBENAS PORTEE PAR LA VILLE ET L'INTERCOMMUNALITE DANS SON ENSEMBLE.

■ LES AMBITIONS

REDUIRE LES ECARTS ENTRE LES QUARTIERS DEFAVORISES ET LEURS UNITES URBAINES

AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS POUR LUTTER CONTRE LES INEGALITES

■ LES PARTENAIRES

➤ **L'ETAT**

➤ **LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

➤ **LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

(Pôle Emploi, Caisse d'allocation familiale, Caisse des dépôts, Education Nationale) ...

➤ **LE TISSU ASSOCIATIF**

➤ **LES REPRESENTANTS D'ENTREPRISES**

(Acteurs économiques, chambres consulaires) ...

■ LES PILIERS

● **DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI**

- COHESION SOCIALE
- CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
- VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

■ DES AXES TRANSVERSAUX

- Egalité femmes / hommes
- Jeunesse
- Lutte contre les discriminations

LES HABITANTS PARTIE PRENANTE

⇒ **DES CONTRATS DE VILLE CO-CONSTRUITS** PAR, POUR ET AVEC LES HABITANTS VIA LES **FORUMS DE QUARTIER**, ABOUTISSANT A TERME A L'INSTAURATION D'UN **CONSEIL CITOYEN**.

Diagnostic du Territoire

En 2013, le comparateur des territoires élaboré par l'observatoire des inégalités (COMPAS) en partenariat avec le Gazette des Communes sur la base des données INSEE, rappelait que le revenu médian pour une personne seule est de 1 356 € dans notre commune contre 1 485 € en Ardèche, et 1 602 € en France.

3 500

Pour les 10 % les plus riches, Aubenas se situe au dessus de la moyenne départementale (2 829 €) contre 2 729 € pour l'Ardèche, mais largement en dessous de la moyenne nationale (3 247 €).

A contrario pour les 10 % les plus pauvres, la moyenne de revenus en France est de 577 €, 604 € en Ardèche, et 375 € à Aubenas. Ce qui témoigne d'un fort décalage pour la part des Albenassiens les plus pauvres.

Ce sont pour la plupart dans le périmètre du futur Contrat de Ville que nous allons trouver ces populations.

I- ETAT DES LIEUX

A Les données sociodémographiques

Une proportion de jeunes (0-24 ans) en moyenne plus faible à Aubenas et dans l'Unité Urbaine d'Aubenas, comparée au niveau national.

Mais une exception sur la commune d'Aubenas pour la tranche des 18-24 ans : ils sont en effet légèrement plus nombreux que les jeunes français de cet âge : 10,1 % contre 8,6 %, alors même que les lieux d'enseignement supérieurs sont peu présents.

Une population vieillissante et qui ne permet pas un renouvellement des générations.

Une proportion de ménages d'une seule personne, par rapport au niveau national, plus forte sur le centre ville 64,5 % contre 47,1 % à l'échelle de la ville et 40 % sur l'EPCI.

Une proportion de familles monoparentales composées de femme avec enfant (s) plus importante sur le périmètre du Contrat de Ville. Cela est particulièrement vrai en centre ville (25,1 %), à Pont (17,3 %), aux Oliviers (19,9 %), sur l'ensemble de la commune (17,4 %), et sur l'EPCI (14,5 %).

B Les données socio-économiques

A Aubenas, une proportion importante de personnes sans diplôme, un nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, court et de surcroît long, plus faible qu'au niveau national : respectivement 11,5 % contre 12,3 % et 10,6 % contre 13,4 %.

Aubenas concentre, par rapport au niveau national, moins d'actifs ayant un emploi et plus de chômeurs. Un taux de chômage à Aubenas de plus de 8 points supérieur à celui de la France.

Un territoire qui concentre moins de cadres et professions intellectuelles supérieures : 12,7 % à Aubenas, contre 16,9 % en France.

Les actifs de la commune d'Aubenas qui travaillent majoritairement dans leur commune de résidence (66 %) contrairement au niveau national (36 %).

Une forte proportion d'actifs à temps partiels : 23,5 % à Aubenas, 17,3 % en France.

Des actifs sur le territoire majoritairement en CDI, mais dans des proportions moindres qu'au niveau national : 67,8 % à Aubenas, 69 % dans l'Unité Urbaine d'Aubenas, et 75 % en France.

C Eléments Jeunesse (Source Mission Locale)

Un peu moins de 2 000 jeunes inscrits dans un parcours Mission Locale sur l'Ardèche Méridionale.

- 780 sur la Communauté de Communes (CCPAV)

Dont ★ 548 albenassiens (soit 70 %),

★ 115 résidant sur le périmètre des quartiers d'avenir (21 %)

Sur les 548, 242 sont entrés dans des mesures emploi formation (44 %), dont 55 des quartiers d'Avenir (47 %).

Les problématiques repérées par la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale et corroborées par le diagnostic jeunesse porté par la Ville au moment de l'élaboration du Schéma et par celui du Centre Socioculturel ACALJ/Seibel en décembre 2014.

Une proportion importante de personnes sans diplôme, avec un niveau de qualification plus faible en Ardèche Méridionale comparé à celui du Département et a fortiori de la Région Rhône-Alpes.

Cela s'explique par la quasi absence de structures de formation supérieure sur le territoire, et par les problèmes de mobilité que cela suppose (y associer la faiblesse des revenus des familles ne favorisant pas l'aide aux études supérieures).

De plus, on ne peut pas ignorer aussi les difficultés pour les jeunes de partir ailleurs, cela est particulièrement visible sur les Quartiers d'Avenir. Le projet du GEIQ-BTP en est l'illustration idéale pour certains parcours liés aux clauses sociales.

Enfin, il est fait remarquer les difficultés pour certains jeunes des quartiers ZUS et CUCS de s'inscrire dans les obligations liées au respect des codes obligatoires du monde du travail. Les ateliers de la MLAM associant référent emploi et psychologue s'avèrent indispensables au regard de certains comportements de jeunes s'inscrivant dans l'immédiateté avec des réactions parfois abruptes.

D Chiffres clés Mission Locale :

1) Jeunes des quartiers d'avenir en accompagnement par sexe/niveau,

	Niveau IV et +	Niveau V	Niveau V bis et VI	Total
Femmes	17	21	15	53
Hommes	19	26	17	62
TOTAL	36	47	32	115

NB :

Niveau IV et + : BAC – BTS – DUT – Licence...

Niveau V : CAP/BEP

Niveau V bis et VI : personnes niveau 5è (SEGPA) ou n'ayant pas validé un CAP/BEP.

2) Jeunes des Quartiers d'Avenir en accompagnement/âge

16-17 ans	5
8-21 ans	49
22-25 ans	56
26 et +	5
TOTAL	115

E Diagnostic territorial

Extrait : Kit de données sexuées / IRIS : (CGET 28/10/2014)

Population 2010		Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
Centre Ville :	2093	6,2 %
Le Pont :	2900	54,8 %
Les Oliviers :	2275	39 %

NB :

L'EPCI : CC Pays d'Aubenas-Vals compte 26498 habitants,

Aubenas 11323 habitants

Le chiffre retenu par le CGET pour le nombre d'habitants résidant sur le périmètre des Quartiers d'Avenir du Contrat Ville d'Aubenas : 1910

F Tranche d'Age des Populations par quartiers prioritaires (Base IRIS)

Centre Ville

Age	Femmes	Age	Hommes
75 ans ou plus	292	75 ans ou plus	123
60 à 74 ans	162	60 à 74 ans	107
45 à 59 ans	131	45 à 59 ans	141
30 à 44 ans	183	30 à 44 ans	156
15 à 29 ans	245	15 à 29 ans	231
Moins de 15 ans	89	Moins de 15 ans	133

Pont d'Aubenas

Age	Femmes	Age	Hommes
75 ans ou plus	151	75 ans ou plus	124
60 à 74 ans	222	60 à 74 ans	165
45 à 59 ans	308	45 à 59 ans	265
30 à 44 ans	263	30 à 44 ans	228
15 à 29 ans	280	15 à 29 ans	412
Moins de 15 ans	246	Moins de 15 ans	236

Les Oliviers

Age	Femmes	Age	Hommes
75 ans ou plus	187	75 ans ou plus	87
60 à 74 ans	205	60 à 74 ans	144
45 à 59 ans	220	45 à 59 ans	161
30 à 44 ans	214	30 à 44 ans	187
15 à 29 ans	210	15 à 29 ans	214
Moins de 15 ans	220	Moins de 15 ans	226

G Taux d'activité des 15-64 ans par sexe

	Nombre d'actives femmes (15-64 ans)	Taux femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes (15-64 ans)	Taux hommes (en %)
Centre ville	413	67,9	495	73,9
Pont d'Aubenas	641	68,3	662	67,3
Les Oliviers	445	60,9	482	76,5
Commune d'Aubenas	2 290	67,1	2 372	72,3
CCPAV	5 311	66,9	5 695	73,1

Lecture : En 2010, 67,1% des femmes de 15 à 64 ans de la commune d'Aubenas sont présentes sur le marché du travail (soit parce qu'elles ont un emploi, soit parce qu'elles en recherchent un). Ce chiffre est de 72,3% pour les hommes.

H) Taux de chômage par sexe

	Nombre de chômeurs femmes (15-64)	Taux femmes (en %)	Nombre de chômeurs hommes (15-64)	Taux hommes (en %)
--	-----------------------------------	--------------------	-----------------------------------	--------------------

	ans)		64 ans)	
Centre ville	47	11,5	129	26,1
Pont d'Aubenas	138	21,6	97	14,6
Les Oliviers	129	28,9	122	25,4
Commune d'Aubenas	436	19	428	18
CCPAV	870	16,4	861	15,1

Lecture : En 2010, 19% des femmes de 15 à 64 ans de la commune d'Aubenas présentes sur le marché du travail sont à la recherche d'un emploi (au sens du recensement)

I- Part des non diplômés par sexe

	Femmes	Hommes
Centre Ville	15 %	19 %
Le Pont	21,1 %	21,3 %
Les Oliviers	32 %	34,6 %
Commune d'Aubenas	19,3 %	21,2 %
CCPAV	17,3 %	17,8 %

J- Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe

	Femmes	Hommes
Centre ville	16,2 %	19,4 %
Le Pont	10,7 %	9 %
Les Oliviers	16,7 %	16,5 %
Aubenas	12,5 %	13,2 %

K- Données Pôle Emploi et RSA (UTSO/CG 07).

Pôle Emploi (chiffres au 30 novembre 2014)

Nombre de demandeurs d'emploi sur la Ville d'Aubenas : **1 630**

Par catégories :

- 954 cat.1 (temps plein)
- 184 cat. 2 (temps partiel)
- 149 cat. 3 (temporaire)
- 220 cat. 123 qui travaillent sur une base inférieure ou égale 78 h/mois
- 125 cat. 4 et 5 (CUI, CAV et formation)

Dans ces catégories 622 sont inscrits dans les minima sociaux, dont :

- 194 ASS
- 408 RSA (dont 1 RSA jeune)
- 45 AAH
- 10 ATA

Par ancienneté d'inscription :

- 321 DE avec ancienneté supérieure ou égale à 36 mois
- 866 DE entre 12 et 36 mois,
- 443 DE entre 0 et 12 mois.

Par niveau de qualification :

- Manœuvre : 77
- Ouvrier spécialisé : 102
- Ouvrier qualifié : 171
- Employé non qualifié : 472
- Employé qualifié : 652
- Technicien/agent de maîtrise : 101
- Cadre : 55

Par âge :

- Inférieur ou égal à 25 ans : 329
- Entre 25 et 50 ans : 991
- Supérieur ou égal à 50 ans : 310

L- **ZOOM / Demandeurs d'Emploi sur le périmètre du contrat ville (Chiffres pôle Emploi Aubenas) :**

Zone CUCS et ZUS actuelle : Total : 414

162 sur le quartier des Oliviers,

252 sur Pont d'Aubenas,

- 76 : Centre Ville.

Ces chiffres sont complétés par des données RSA.

Sur la base des chiffres transmis par le Directeur Général Adjoint Solidarités, Éducation et Mobilité.

Le Pôle Insertion Aubenas gère 931 personnes inscrites au RSA Socle et Activité.

Après étude approfondie sur les bénéficiaires du RSA Socle, 307 personnes relèveraient du dispositif dans les quartiers inscrites en politique de la ville.

En parallèle, il y a eu 265 dossiers Fonds Unique Logement sur le Pôle Aubenas.

M- L'HABITAT

Des ménages qui vivent essentiellement dans des appartements à Aubenas et dans des maisons dans l'Unité Urbaine d'Aubenas.

Des ménages moins souvent propriétaires sur la commune d'Aubenas qu'en France : 42,6 % contre 57,8 %.

Des logements de plus petite taille à Aubenas qu'au niveau national.

Une proportion de logements potentiellement indignes plus faible sur le canton d'Aubenas ou de Vals qu'au niveau de l'Ardèche.

ZOOM SPECIFIQUE SUR LE QUARTIER DE PONT D'AUBENAS

Des Points Forts :

* un tissu économique diversifié :

- Commerces de proximité
- banque
- restauration
- entreprises du secteur secondaire

* des équipements publics de proximité

* des dispositifs d'accompagnement : PRE, adultes relais, LAEP



Des équipements publics à rayonnement communal et intercommunal

- Collège
- Lycée
- Trésor Public

- * Des équipements sportifs de qualité
- * Un Centre social (agrément CAF), géré par le CCAS
- * Un cadre naturel lié à l'Ardèche
- * Un tissu associatif important et actif.



Des Points Faibles :

- * paupérisation de la population
- * des groupes d'habitants de cultures diverses
- * un usage du domaine public à des fins privées
- * une baisse de l'activité commerciale de proximité
- * une circulation automobile de transit



- *un effondrement du marché de l'immobilier
- * une dégradation du bâti avec une multitude de propriétaires privés
- * un marché locatif ne répondant pas toujours aux normes
- * un taux de vacance de 22 % pour les résidences principales



Des espaces en mutation à plus ou moins court terme :

* la caserne de pompiers

* la station d'épuration

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération.

Comme le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dans son article 1^{er} « *la Politique de la Ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ».

Cet objectif fait suite au constat posé en 2011 par le rapport –GOULARD-PUPPONI », puis par celui de la cour des comptes en 2012 intitulé « la politique de la ville, une décennie de réformes ». Ces deux rapports aboutissent au même constat, à savoir que les crédits politique de la ville ont remplacé le droit commun dans les quartiers prioritaires, si bien qu'au final, ces derniers ont moins bénéficié du droit commun que les autres.

Concrètement, le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc...) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers.

C'est pourquoi, la réorientation des moyens de droit commun humains et financiers en direction des quartiers prioritaires, constitue désormais une priorité afin de redonner aux crédits spécifiques leur effet de levier. La mobilisation du droit commun interviendra donc avant toute mobilisation de crédits spécifiques.

POLITIQUES TRANSVERSALES

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale inscrit trois axes transversaux obligatoires pour les contrats de ville : la jeunesse, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations. La ville et ses partenaires ont choisi d'ajouter la participation des habitants à ces axes transversaux.

1) La participation des habitants

La loi du 21 février 2014 inscrit une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens.

Sur Aubenas, l'idée est d'inscrire la participation des habitants comme un axe fort du projet Contrat Ville.

Le but du Conseil Citoyen :

- permettre l'émergence et la valorisation de l'expertise d'usage des habitants,

- chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans l'exercice habituel de concertation publique, notamment les jeunes,
- rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation de leur quartier,
- associer les membres du Conseil Citoyen aux étapes du Contrat Ville 2015-2020 (évaluation, comité technique, comité de pilotage de programmation).

Objectifs opérationnels

Le volet co-construction est celui qui a été retenu, puisqu'il s'agit de mettre en place un **Conseil Citoyen** à travers l'instauration de « 3 forums de quartier ». Chacun de ces forums sera animé par le Centre social de proximité :

- 3 quartiers dans le périmètre,
- 3 centres sociaux,
- 3 forums de quartier.

Ces forums sont ouverts aux habitants des quartiers concernés par les périmètres retenus ainsi qu'aux habitants des quartiers dits « vécus ».

Ces Forums sont des lieux d'échange, de propositions. Des thématiques précises pourront être débattues avec le soutien d'expert.

La plus grande participation est recherchée par un contact le plus large en amont.

A ce titre, un flyer a été édité et il est distribué par des actions de porte à porte à l'ensemble des habitants dans le périmètre du Contrat Ville (voir flyer joint).

Un tirage au sort au sein des forums assurera la représentativité la plus large au Conseil Citoyen.

Le Conseil Citoyen rassemblera 2 collèges :

- le collège habitants (a minima 50 % des membres du conseil, avec garantie de la parité entre les hommes et les femmes, et une participation des jeunes,
- le collège associations et acteurs locaux. Il garantira la représentation d'associations et d'acteurs économiques, de professions libérales implantées ou oeuvrant sur les quartiers.

Le Conseil Citoyen des quartiers d'Avenir sera composé de 12 personnes.

Ces personnes seront tirées au sort (4/ quartier) au sein des participants aux forums.

Son rôle

De par leur expertise d'usage et leur connaissance des quartiers d'Avenir, les membres du Conseil Citoyen seront associés aux différentes étapes de la vie du Contrat Ville 2015-2020. Le Conseil Citoyen a vocation à être force de propositions et d'initiatives. Il sera associé à toutes les instances de travail du Contrat Ville.

2) la lutte contre les discriminations

Au niveau national, de nombreux indicateurs révèlent que les discriminations persistent et même s'accroissent dans notre pays, et ce particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Selon le rapport ONZUS 2012, une personne de 18 à 50 ans sur 4, habitant dans les quartiers ZUS déclare se sentir discriminée soit deux fois plus qu'en zone hors ZUS. Les habitants de ces quartiers se trouvent exposés aux discriminations notamment liées à l'origine, dans l'emploi, le logement, l'orientation scolaire et/ou dans leur relation avec les institutions.

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, la lutte contre les discriminations constitue un axe transversal incontournable des contrats ville. Il

s'agit de promouvoir au plus proche des trois quartiers, une politique de prévention et de lutte contre ces discriminations.

L'objectif est de garantir l'égalité de tous les habitants. Cette approche fera l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration des programmations 2015-2020.

Les paroles recueillies à l'occasion des forums de quartier et relayés par le Conseil Citoyen, serviront de base pour améliorer et évaluer l'impact de cette volonté dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, sport, culture, services publics...).

3) l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique, et les préjugés existants.

De ce fait, cette priorité transversale devra se traduire de manière opérationnelle dans toutes les actions des programmations 2015-2020.

Les partenaires du contrat ville veilleront à :

- associer la Déléguée aux Droits des Femmes dans les missions de veille et pour un apport technique à l'ensemble des actions,
- mettre en place des actions spécifiques à destination du public féminin dans les différentes thématiques,
- assurer strictement la parité au sein du Conseil Citoyen,
- s'appuyer sur l'expertise d'usage des femmes dans les thématiques ciblées : emploi, prévention de la délinquance, accès aux loisirs, réussite éducative, marches exploratoires.

4) la jeunesse

La jeunesse est le 3^{ème} axe transversal obligatoire des contrats de ville. Les partenaires du Contrat Ville ont souhaité aborder la jeunesse au sens large, c'est-à-dire en élargissant la tranche d'âge : 15-24 ans, à la fois au plus jeunes dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire par exemple, et aux jeunes adultes afin de proposer un accompagnement cohérent en terme de parcours.

Cette thématique est totalement intégrée dans la dynamique du Schéma directeur de la ville, et aux conventions partenariales avec la Mission Locale, le Point Information Jeunesse, la Prévention Spécialisée, le Centre Le Bournot, la Médiathèque, les centres sociaux et le Foyer des Jeunes Travailleurs, le service jeunesse de la ville.

Objectifs opérationnels

- renforcer la présence de proximité et l'accompagnement vers l'emploi,

- apporter une réponse adaptée au public jeune sans qualification,
- promouvoir la santé, l'accès aux droits et soins auprès du public jeune,
- accompagner l'insertion sociale des jeunes.

Pilier Cohésion Sociale

Rappel des éléments de diagnostic

Difficultés	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> - Le revenu médian pour une personne seule est de 1 356 € à Aubenas contre 1 485 € en Ardèche et 1 602 € en France, - Pour les 10 % les plus pauvres, la moyenne de revenu en France est de 577 €, 604 € en Ardèche, et 375 € à Aubenas, - Une moindre mixité sociale dans les écoles. Cela est particulièrement vrai sur l'école des Oliviers et tend vers, sur celle de Pont. - Un vieillissement de la population, - Un phénomène de « repli sur soi » des habitants avec une montée du communautarisme et des phénomènes de discrimination parfois inversés, - Une difficulté d'accès à la prévention santé, aux soins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un véritable réseau actif autour du soutien à la parentalité (classe passerelle, RAM, LAEP, actions de l'EPE...), - Une mobilisation historique du PRE sur le quartier des Oliviers et en nette hausse sur Pont, - La présence d'une médiatrice scolaire PRE au sein de l'école des Oliviers, - Un adulte relais à mi-temps sur l'école de Pont et sur le centre social, - Un tissu associatif et un réseau d'acteurs vivants, - Une présence forte de structures et d'équipements qui contribuent au lien social : écoles, centre sociaux sur les trois quartiers, permanences AS de polyvalence, Écrivain Public, CIDFF, etc...

	- Une dynamique d'action intégrée autour du PEDT, du Schéma Directeur de développement de la ville, et de projets des centres sociaux.
--	--

I - PILIER COHESION SOCIALE

Le pilier « Cohésion Sociale » a pour objectifs prioritaires :

- Donner aux enfants et aux jeunes des quartiers les meilleures chances de réussite,
- Accompagner les parents qui rencontrent des difficultés dans leur démarche éducative, en particulier les familles monoparentales,
- Soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations,
- Favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue les valeurs de la République, l'ouverture culturelle et l'acceptation de l'autre,
- Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités de loisirs, culturelles, sportives...
- Prévention de la délinquance, tranquillité publique, participation citoyenne.

Sur la base du diagnostic et des échanges lors des ateliers et des réunions partenariales, il pourrait se décliner en trois axes.

A – Éducation, Culture, Sports

Les objectifs opérationnels :

- 1) Développer l'accès et la maîtrise de la langue française et aux codes du « vivre ensemble ».
- 2) Mettre en valeur, évaluer et ajuster le Programme de Réussite Éducative sur les écoles maternelles et élémentaires des Oliviers, le Pont, et le Collège de Jastres.
- 2) Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, avec une attention particulière pour les familles monoparentales.

- 3) Favoriser et élargir les pratiques culturelles et sportives à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers, en lien notamment avec le pôle d'excellence sportive qui pourrait être le marqueur identitaire positif du quartier de Pont d'Aubenas.
- 4) Promouvoir la pratique sportive féminine.

B – Prévention de la délinquance, tranquillité publique, participation citoyenne

- 1) Mutualisation des moyens et mise en valeur des analyses et du partenariat découlant du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, (cellules de veille en particulier),
- 2) Valoriser toutes les actions s'appuyant sur la participation des habitants,
- 3) Favoriser les actions dites de « pied d'immeuble » pour aller vers les habitants, soutenir les initiatives porteuses de lien social, d'échanges et de solidarités entre les habitants âgés et les plus jeunes, entre personnes d'origine différente, etc..
- 4) Favoriser l'accueil de personnes redevables de mesures dites de réparation, outil de prévention au titre de la lutte contre la récidive.
- 5) Faire du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance l'outil du Contrat Ville pour initier, coordonner les actions et politiques mis en œuvre dans cette thématique.

C - Santé, bien-être, accès aux soins, aux droits

- 1) Développer l'accès aux droits et aux soins des populations de quartiers, en favorisant l'utilisation des structures et des dispositifs existants (MSP, PMI, CMP, CAMPS, CMPP..). Projet de santé de proximité à développer.
- 2) Favoriser le travail partenarial avec les structures existantes (ADESSA, ANPPA, Santé active, Lignes...) pour améliorer l'offre de prévention destinée aux publics des quartiers, jeunes en particulier.
- 3) Adapter à partir de la MSP des Oliviers, les campagnes de prévention aux différents besoins des populations des quartiers, Thématiques : alimentation, bien-être, addictions...
- 4) Améliorer l'offre de soins en santé mentale et en addictologie, notamment en direction des jeunes, par des dispositifs d'écoute active.
- 5) Développer l'activité physique et sportive en lien avec une alimentation de qualité et de proximité (soutien et développement des circuits courts).
- 6) Sous réserve des financements adéquats lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de la Ville avec un regard particulier les trois quartiers compris dans le périmètre du contrat Ville.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI RAPPEL DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Difficultés	Potentialités
-------------	---------------

<ul style="list-style-type: none"> - Des indicateurs de taux de chômage élevé, précarité des emplois (CDD, saisonnier, temps partiel) ... - Une proportion importante de personnes sans diplôme - Un niveau de qualification faible, - Un taux d'inactivité conséquent chez les jeunes sortis sans diplôme du cursus scolaire, - Un nombre de bénéficiaires du RSA largement supérieur à la moyenne départementale, - Une rotation importante et une extrême fragilité / précarité en matière de créations d'activité / commerce, - Des fermetures de magasins et de petites cellules artisanales en centre Ville et à Pont, - Développement de très très petites entreprises peu pourvoyeuses d'emploi, Une offre de formation supérieure et qualifiante faible. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre de la Rénovation Urbaine a servi au maillage des acteurs de l'emploi à l'échelle de la Ville, - Un tissu associatif porteur dans le domaine de l'économie solidaire et de l'accompagnement vers la création d'activité, - Une volonté de la Mission Locale de travailler en lien étroit avec les acteurs de la Ville pour renforcer en proximité l'accompagnement des jeunes des quartiers (permanences décentralisées, ciblage des mesures Contrat d'Avenir etc... - Des initiatives à coordonner pour rendre lisibles les mesures en faveur des futurs créateurs, - Repérer le potentiel économique des friches urbaines, notamment à Pont (pépinière d'entreprise, plateforme de coworking).
---	---

II - Le pilier Développement Economique et Emploi a pour objectifs prioritaires

- Promouvoir l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire,

- Lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement individuel ou collectif des demandeurs d'emploi, les contrats en alternance, les contrats aidés et par la prévention de toutes les discriminations,

- Associer les principaux acteurs économiques et locaux, Mission Locale, Pôle Emploi, Acteurs de l'économie sociale et solidaire, Chambres d'agriculture, des métiers et de l'artisanat, ainsi que du commerce et de l'industrie,

Sur la base du diagnostic et des échanges lors des ateliers, il pourrait se décliner en trois axes.

A – Soutenir le développement économique des trois quartiers et accompagner durablement l'installation de commerces, artisanat, petites entreprises –

Objectifs opérationnels

- Mieux organiser et renforcer le suivi des créations d'entreprises,
- Attirer et soutenir les projets d'activités commerciales et artisanales, favorables à l'attractivité des quartiers en lien avec l'équipe d'animations pilotée par la Ville,
- Favoriser les actions visant à l'information, la formation, à l'entrepreneuriat, afin d'éviter les implantations mal sécurisées.
- Convention d'études et de veille foncière tripartite EPORA-CCPAV-Ville d'Aubenas sur les quartiers de Pont d'Aubenas et du centre Historique. La dite Convention avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes) a pour but de mettre en œuvre des politiques foncières publiques d'habitat, de développement économique. Il procède notamment à des portages fonciers (acquisition foncières et immobilières) puis revende soit à un opérateur soit à une collectivité après démolition, dépollution. Ce sera un acteur essentiel en matière de transformation des deux quartiers cités tant d'un point de vue de l'habitat que de la transformation des futures friches foncières.

B – Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie, afin de mieux répondre à l'insertion des habitants des quartiers d'avenir –

Objectifs opérationnels

- Accompagner les publics les plus fragiles (familles monoparentales, jeunes, seniors, travailleurs handicapés) dans les dispositifs d'insertion, de formation en privilégiant les mesures d'accompagnement global renforcé par Pôle Emploi, la Garantie Jeunes de la Mission Locale,
- Favoriser l'accès aux contrats en alternance et à l'apprentissage, et pour ce faire lancer une initiative en lien avec la Chambre des Métiers, le CFA de Lanas et la Mission Locale.
- Mieux accompagner le projet d'insertion professionnelle des salariés en contrats aidés, levier performant pour les habitants des quartiers : emplois d'avenir, Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), engagement et volontariat de service civique,
- En lien avec le Chargé de Mission DIRECCTE Aubenas et la Mission Locale encourager la mise en place d'un « **Groupement de Créateurs** ». Dans l'esprit, l'entrepreneuriat est considéré, non pas comme une fin, mais comme un moyen de prendre en charge son parcours d'insertion. Cette dynamique s'avère un levier de développement du processus d'autonomisation et elle présente aussi l'intérêt d'être une alternative de promotion sociale pour des personnes dépourvues de diplôme significatifs sur le marché du travail, en n'ayant pas eu accès à la formation et/ou en étant confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle.

Les groupements de créateurs proposent une première phase d'accompagnement (l'émergence), permettant de passer de l'envie ou de l'idée à un avant projet formalisé mettant en relief l'adéquation entre l'homme et son projet. Au fil du temps la personne se remobilise autour d'un projet qu'il soit « création », « recherche active d'emploi », « formation ».

Pour ceux qui optent pour la création, l'avant projet leur permet de se présenter devant un jury d'admission à un Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA), fruit de la collaboration entre 3 acteurs du territoire : *un acteur de l'accompagnement socioprofessionnel* (Mission Locale, Maison de l'Emploi ..., un organisme de conseil à la création d'entreprise (boutique de gestion, coopérative, pépinière, chambre de commerce et d'industrie), une université (le plus souvent au travers d'un IUT).

La formation DUCA est accessible sans le baccalauréat.

- Engager un partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, pour vérifier la pertinence du **Dispositif Opérationnel de Rénovation Energétique des Maisons Individuelles (DOREMI)**. La filière bâtiment s'avère un levier important pour l'économie ardéchoise : 4833 salariés répartis dans 2700 entreprises, 2100 demandeurs d'emploi dans le secteur, 75% des habitations sont des maisons individuelles, 57,7% de ces maisons ont été construites avant 1975 (dates de la première réglementation thermique) ... L'action, qui lie l'emploi, la création d'entreprise, le développement durable et la formation des acteurs

(montée en compétence des artisans sur la rénovation énergétique du bâti ancien traditionnel) pourrait trouver écho sur Pont ou le Centre Historique en tant que Chantier Ecole, voire dans la durée du Contrat Ville pour investir un espace de formation dédié à ce projet (locaux à trouver).

- Valorisation des parcours professionnels réussis des habitants des quartiers et les initiatives des acteurs.

C – Favoriser la coordination entre tous les intervenants qui sont en contact avec les jeunes et mettent en œuvre l’accompagnement de leur parcours -

- S'appuyer sur la méthodologie de mise en œuvre des clauses sociales insertion dans les marchés publics et plus particulièrement ceux liés à la Rénovation Urbaine.

- Soutenir les permanences d'accueil décentralisé au plus près des lieux de vie des habitants, en particulier les jeunes et les bénéficiaires du RSA. Prévoir des locaux adaptés (bureau de permanencier) sur Pont d'Aubenas et Pôle de Services du quartier des Oliviers.

Les engagements spécifiques et intégrés de la DIRECCTE RA UT Ardèche.

COMMUNIQUER :

- Mobiliser en 2015, lors de toute manifestation publique où l'UT DIRECCTE peut évoquer les contrats aidés, le « **contrat starter** », destiné aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, et particulièrement à ceux des quartiers d'avenir d'Aubenas.

Déclinaison albenassienne : 8 contrats

- Mobilisation des chargés de développement économique territoriaux de l'UT DIRECCTE pour veiller à la prise en compte des prescriptions CUI marchand pour les demandeurs d'emploi résidant dans les Quartiers d'Avenir d'Aubenas.

- Présenter la nouvelle **prestation d'accompagnement global** (à compter de l'été 2015), le dispositif « **formation 2° Chance** », intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social pour les jeunes en grandes difficultés, en lien avec l'AFPA.

- Communiquer sur « **la prestation de suivi dans l'emploi** », prévue dans le plan Nouvelles Solutions face au chômage de longue durée.

Prestation recentrée sur les territoires en Politique de la Ville, prescrite par le Service Public de l'Emploi, lancée au second semestre 2015, elle permet d'accompagner un employeur et son nouveau salarié pour faciliter l'intégration de ce dernier dans l'entreprise. Mesure qui pourra être portée par les structures de l'IAE.

- Côté apprentissage, de nouvelles mesures sont également à mettre en œuvre comme le dispositif « **Réussite apprentissage** », destiné à 10000 jeunes en difficultés d'insertion, il prévoit un accompagnement renforcé en amont de la signature du contrat et pendant les premières semaines du contrat.

-

Déclinaison ardéchoise : 10 jeunes bénéficiaires soit 2/3 jeunes pour Aubenas (échéance décembre 2015).

PILOTER :

- La « **Garantie Jeunes** » une réponse majeure pour les jeunes en rupture
Déclinaison albenassienne : l'UT DIRECCTE propose que 7 jeunes des Quartiers d'Avenir accèdent au dispositif « Garantie Jeunes »
- Les « **Emplois d'Avenir** », orienter « très prioritairement » les nouveaux recrutements vers les jeunes peu ou pas qualifiés des quartiers prioritaires.
- Examiner avec Pôle Emploi, les conditions permettant un renforcement de la « **présence des agences** » dans les Quartiers d'Avenir d'Aubenas : permanences, Forums, conseillers dédiés, signature en présence de la presse de contrats aidés.
- Faire témoigner des entreprises locales investies.
- Mobiliser le réseau CREAMIL Rhône Alpes, qui accompagne les « **projets de création d'entreprise** » en diffusant les bonnes pratiques de « entreprise dans les quartiers : c'est possible ».

III - PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE
Rappel des éléments du diagnostic

Difficultés	Potentialités
--------------------	----------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Une absence de mixité sociale qui se renforce avec l'augmentation de la précarité et une paupérisation des populations, - Une image de quartier en voie de dégradation (périmètre Centre Ville et rue de l'Eglise à Pont) et un sentiment d'insécurité (les Oliviers) qui nuit à l'image des quartiers et au « captage » de nouveaux habitants (22 % de vacance sur Pont), - Une qualité des logements qui tendent à se dégrader, en particulier sur Pont et le Centre Ville - Une implication des habitants sur le cadre de vie qui reste marginale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une présence forte des structures sociales, d'établissements scolaires qui contribuent au lien social, - Sur les Oliviers, la Rénovation Urbaine, en cours de finalisation a apporté un véritable plus à la qualité du bâti, - Sur le Centre Ville et Pont, l'Opération Urbaine Collective pilotée par la Ville, - Un projet ambitieux de renouvellement urbain du quartier de Pont, - Le réseau de transport Tout en Bus à bas coût - La mobilisation conjointe Ville – Interco – Etat à travers le PLH et la mise au travail d'un convention intercommunale (annexée au Contrat Ville visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du Contrat Ville, - La mise en place des Forums de quartier inscrit la « participation citoyenne » comme un des axes fondamentaux du Contrat Ville.
--	---

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Introduction : les Quartiers d'Avenir d'Aubenas, 3 quartiers, 3 situations et 3 formes urbaines différentes héritées de l'histoire locale.

Les Quartiers d'Avenir se composent :

- Du « **cœur historique** » dont la fonction commerciale rythme son histoire depuis le XIII^e siècle. Ce quartier de négoce, auparavant l'un des plus prospères du Bassin de Vie, se caractérise par un tissu urbain médiéval très resserré, ponctué par de nombreuses places sur lesquelles se déroulaient les foires et ponctué par de nombreuses échoppes. Si certaines rues jouissent encore aujourd'hui d'une diversité commerciale, le secteur dit du « Dôme » est quant à lui fortement touché par la désaffectation commerciale.
- Du **faubourg de Pont d'Aubenas**, dont la fonction manufacturière a fait l'essor et la vitalité de la cité, dès la fin du XVIII^e siècle et ce jusqu'au XX^e siècle. Il comptait pas moins de 3 « Manufactures Royales ». Séparé du Centre par une topographie escarpée, ce faubourg qui regroupe les équipements d'un bourg à part entière, est encore aujourd'hui fortement marqué par son héritage industriel et patrimonial. En effet, aux nombreuses maisons de ville se succèdent les imposants moulins témoins d'un passé de labeur qui sont peu à peu désertés.
- Du **quartier des Grands Ensembles des Oliviers** dont la fonction résidentielle est quasi exclusive et constitue la réserve de logements de l'après guerre organisée autour de nombreux espaces publics sur le modèle des « cités jardins » à la française du XX^e siècle. En effet des immeubles collectifs ont rapidement remplacé les oliveraies permettant aux ouvriers de la période des « 30 Glorieuses » de trouver un habitat adapté aux exigences modernes. Le quartier à vocation logement social vient de réussir sa mutation architecturale dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine. Il dispose de nombreux espaces et d'équipements publics (places, parcs, terrains de sport, espaces verts) qui sont en cours de réaménagement.

Ce pilier a une triple ambition :

- Transformer à l'horizon 2020 l'image des trois quartiers du périmètre du Contrat Ville en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant l'attractivité résidentielle en lien avec les habitants,
- Améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des quartiers d'Avenir d'Aubenas : implication des habitants dans la gestion de l'espace urbain, sensibilisation aux actions éco responsables, poursuite de la mise en place de la Gestion Urbaine Sociale de Proximité (quartier des Oliviers),
- Rechercher la participation des habitants à travers les forums de quartiers et le Conseil Citoyen,

Sur la base du diagnostic et des échanges lors des ateliers et des réunions partenariales, il pourrait se décliner en trois axes.

A – Accompagner une stratégie de renouvellement urbain : traiter le bâti, restructurer le parc de logements –

Les objectifs opérationnels :

- 1) Mettre en place une gouvernance coordonnée Ville – Interco pour accompagner le volet urbain du Contrat Ville en cohérence avec le PLH interco,

- 2) Rechercher un nouvel équilibre dans la répartition territoriale des logements sociaux pour éviter la concentration de familles précarisées et favoriser la mixité sociale,
 - 3) Repenser l'organisation urbaine dans une approche globale durable. Aérer les quartiers, redonner vie à la notion de centralité, évaluer l'investissement des bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc de logements dans les Quartiers d'Avenir,
 - 4) Faire de la réhabilitation des logements dégradés une priorité, afin de permettre aux propriétaires occupants et bailleurs, d'améliorer les conditions d'habitabilité de leurs logements,
 - 5) Mettre en place un projet urbain de qualité sur Pont d'Aubenas.
 - valorisation des entrées de quartier et création d'une centralité de vie sociale et économique,
 - soutien et dynamisation du commerce et de l'artisanat,
 - réflexion sur le devenir des friches urbaines qui seront libérées à moyen terme,
- perspectives d'aménagement des berges de l'Ardèche, cheminement doux en lien avec la CCPAV.

B – Restaurer une qualité de vie attractive –

- 1) Généraliser la mise en place d'une GUSP sur l'ensemble des « quartiers d'Avenir » pour améliorer les interventions et la coordination des personnes concernées,
- 2) Soutenir et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public (espaces nature, jeux d'enfants, fêtes de quartier, cinéma en plein air, rues jardins),
- 3) Améliorer l'attractivité de l'espace public pour tous les habitants (résidents et utilisateurs des espaces),
- 4) Favoriser la lisibilité du quartier et la mise en valeur « du paysage urbain », repenser les cheminements doux, les signalétiques.

C – La mobilité des publics et l'accès aux équipements et aux services du territoire –

- 1) Améliorer les dessertes en liaison douce (voie verte, pédibus, cheminement piétonnier),
- 2) Promouvoir les modes de déplacements attractifs (covoiturage, parkings relais, vélo électrique),
- 3) Travail sur les arrêts et le cadencement des navettes Tout en Bus.

D- Focus volet urbain sur les trois quartiers du périmètre Contrat de Ville

Cette partie rédigée en lien étroit avec le service urbanisme, fait l'objet d'une étude approfondie en annexe 4.

1/Un projet ambitieux et fondateur pour le développement urbain du faubourg de Pont d'Aubenas

2/Volet urbain du « cœur historique et commercial de la cité »

3/La « Cité jardins » des Oliviers.

PILIER « VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LA CITOYENNETE »

Eléments de contexte

La mobilisation citoyenne après les attentats du 7 janvier 2015, est porteuse d'une exigence vis-à-vis de l'ensemble de la société, et plus particulièrement en direction des populations les plus fragiles.

10 février 2015 :

Réunion à l'initiative conjointe de Madame la Sous-préfète et de Monsieur le Maire d'Aubenas. Invitation aux associations et partenaires locaux pour un dialogue libre dans un objectif de prévention, de tolérance, de liberté, de responsabilité.

1er avril 2015 :

Assises Locales au Lycée Astier pour une « Mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République.

Réunion préparatoire aux Assises Départementales.

Objectifs opérationnels :

- une action animée par le service Jeunesse Ville et rassemblant des Parents, les centres sociaux, la Cyber-base, la Réussite Éducative, la Prévention Spécialisée, met au travail la thématique : « Internet et réseaux sociaux : démocratie, liberté, partage, dangers, sociabilité, risques ».

Un cycle d'Ateliers est mis en œuvre, le prochain aura lieu avec l'Adjoint au Chef de Circonscription, Policier Formateur Anti-drogue à Guilhaumand-Granges. Le Commissariat de Police d'Aubenas sera sollicité en appui à cette démarche.

- Encourager et accompagner financièrement (Fonds contrat ville), les initiatives émanant du tissu associatif comme des habitants eux-mêmes pour la promotion des actions visant à la promotion du « vivre ensemble », la lutte contre la préjugés, le racisme et les discriminations, la mise en valeur de la laïcité, le renforcement de la citoyenneté, la maîtrise des réseaux sociaux, l'éducation à l'outil internet.

- En s'appuyant sur les mesures décrites dans le Pilier Développement Eco et Emploi, améliorer l'insertion professionnelle des jeunes vivants dans les quartiers d'avenir (en particulier) et plus particulièrement ceux sans diplômes et qualifications, en les incitant à nouer des liens avec la Mission Locale, le Point Information Jeunesse, la Prévention Spécialisée, le Service Jeunesse, les Centres Sociaux...

- Favoriser l'émergence de la parole au sein des quartiers avec les Forums et le Conseil Citoyen.

- Encourager le déploiement des actions du PRE tant auprès des enfants que de leurs parents.

- Soutenir les actions de soutien à la parentalité type Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), la classe passerelle, les actions de l'École et des Parents.

- Encourager et renforcer l'offre d'apprentissage du français pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants.

- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie en associant au plus près les habitants pour une appropriation des quartiers et développer la solidarité, la convivialité et la fraternité.

GOVERNANCE – ANIMATION - EVALUATION

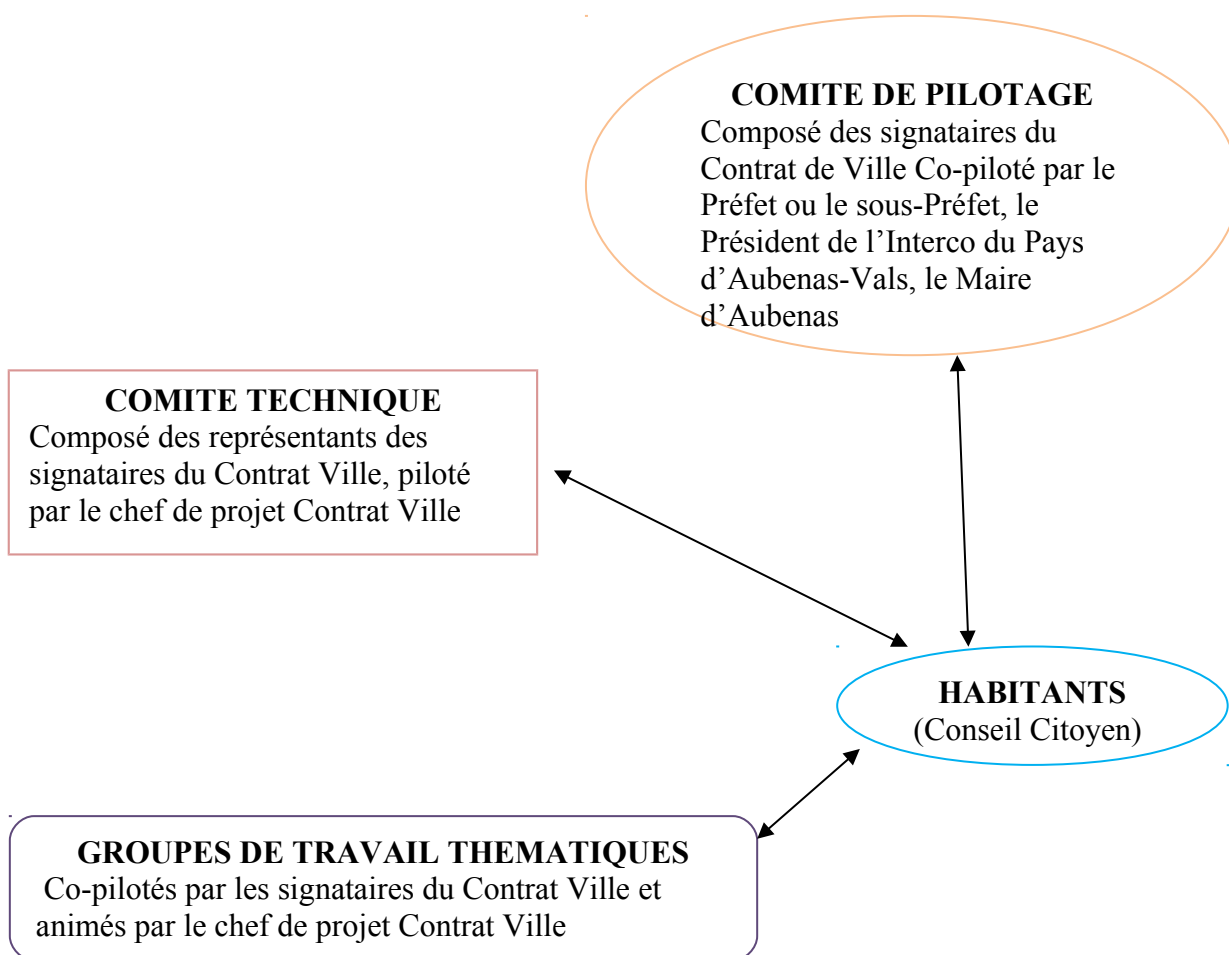
Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale, le présent Contrat de Ville 2015 – 2020 est le cadre unique d'intervention reposant sur quatre piliers :

➤ Cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et rénovation urbaine, valeurs de la République et citoyenneté.

Il réunit les partenaires pour mettre en œuvre les actions nécessaires pour transformer durablement les trois quartiers d'Avenir d'Aubenas.

L'enjeu de cohérence et d'articulation entre urbain, social et économique, nécessite des outils de gouvernance et d'évaluation pérennes.

A/ - Les instances de pilotage et d'animation -



1/ - Le comité de pilotage -

- Précise, réajuste et valide les orientations prioritaires,
- Valide les plans d'actions annuels et son financement prévisionnel,

- Vérifie la bonne exécution des actions validées et en assure l'évaluation,
- Vérifie la prise en compte des politiques transversales et la mobilisation du droit commun dans toutes les actions du Contrat de Ville.

2/ - Le comité technique -

- lance la lettre de cadrage pour la programmation annuelle,
- anime le projet de Contrat de Ville, enrichit le diagnostic, met en œuvre opérationnelle les actions,
- définit un plan d'actions pour chaque orientation et détermine les moyens alloués à la réalisation des orientations,
- suit de manière opérationnelle la programmation,
- intègre les questions des axes transversaux dans ses travaux : jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes, participation des habitants.

3/ - Les groupes de travail thématique -

Sur la base d'Atelier par pilier, la période de préfiguration a permis de mettre en place une gouvernance partagée par l'ensemble des partenaires.

Afin d'optimiser la vie du Contrat de Ville et de ses actions, des groupes de travail thématiques pourront être organisés à l'initiative du comité technique.

Ils regrouperont l'ensemble des partenaires concernés et particulièrement les acteurs de terrain, et auront pour objectifs d'alimenter les diagnostics, d'enrichir les réflexions et proposer des pistes d'actions nouvelles.

Ils contribueront également au développement d'une dynamique partenariale favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux du Contrat de Ville.

4/ - Les habitants -

- sont au cœur du dispositif via les Conseils Citoyens,
- participent aux trois niveaux d'instance,
- donnent leur avis et mènent des projets en lien avec le Contrat de Ville.

B/ - L'évaluation -

L'évaluation constitue une nécessité pour mesurer la pertinence et l'efficacité des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville. L'évaluation est une démarche d'amélioration continue.

1) Un outil – Le tableau de bord pour le suivi – bilan de chaque action

Expérimenté et mis en œuvre dans le cadre du CUCS, le tableau de bord s'avère un outil adapté. Dès la conception de l'action, il comporte des indicateurs de résultats qui mettent en exergue ce

qui est prévu et ce qui fut réalisé, les moyens mis en œuvre, le nombre de bénéficiaires et le degré d'impact de l'action (voir le tableau en annexe 2).

- 2) Des rendez-vous avec les porteurs de projet, formalisés (au moins une fois par an en juillet), permettent un suivi sur le plan quantitatif et qualitatif (pertinence du projet).

Ce suivi permettra de réajuster ou d'arrêter les actions, si besoin.

Dans toutes les étapes de cette démarche évaluative, l'implication des habitants, principalement via le Conseil Citoyen est recherchée.

Contributions des signataires du CV pour "Les Quartiers d'Avenir d'Aubenas"

Conseil Régional Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation,
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires.

Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne, de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.

- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional.

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté.

En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Les projets à destination des habitants résidant dans ces zones de fragilité sont éligibles à l'AMI annuel, y compris en dehors des quartiers et des périmètres des contrats de ville.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

l'amélioration du cadre de vie des habitants

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent émerger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

- . 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
 - . 39 M€ au travers des Contrats de ville,
- auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Le Département de l'Ardèche a toujours soutenu volontairement la politique de la ville car celle-ci est en lien direct avec son action en matière de cohésion sociale, d'insertion et de développement des territoires.

Ce soutien s'exprime à deux niveaux : la mobilisation de ses règlements d'aide (assurer l'accès aux droits des citoyens ardéchois, aider les projets locaux) définis par les orientations prises dans le cadre des schémas sociaux départementaux ; la mise en place de crédits d'intervention spécifiques destinés à l'innovation socio-économique et mobilisés dans le cadre d'une approche partenariale.

Des progrès importants ont été accomplis, néanmoins le contexte économique et social tendu nous invite à améliorer chaque jour nos dispositifs et à innover pour répondre plus efficacement à la montée des inégalités.

Des schémas sociaux thématiques au service du développement social local :

Le Département de l'Ardèche a renouvelé, en décembre 2013, l'ensemble de ses schémas sociaux pour la période 2014 – 2018. Il a souhaité initier une dynamique transversale dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques sociales et médicosociales.

C'est pourquoi, en complément de ses schémas sociaux thématiques (Enfance Santé Famille – Autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite – Insertion), il s'est doté d'un schéma général d'action sociale visant à créer des passerelles entre ses dispositifs d'aide, à favoriser des pratiques professionnelles renouvelées, à décloisonner les publics, à donner une place aux ardéchois dans l'action publique, à développer son action dans une dynamique partenariale locale.

Une culture partenariale comme pilier d'une action publique de proximité :

L'action publique départementale ne peut répondre à elle seule aux enjeux des territoires sans nouer des relations partenariales durables avec les acteurs locaux. Ainsi, le Département de l'Ardèche a développé des politiques volontaristes, en concertation avec ses partenaires, dans plusieurs secteurs d'action sociale et y consacre des budgets importants, parmi lesquels :

- Aide à la vie associative dans le secteur de la cohésion sociale : 4 093 110,00 €
- Soutien à l'emploi des jeunes : 621 000,00 €
- Aide aux intercommunalités d'action sociale : 402 000,00 €
- Soutien à l'insertion professionnelle par l'activité économique : 3 849 000,00€

Les objectifs poursuivis par la politique de la ville (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi) sont parfaitement en phase avec les orientations prises dans les schémas sociaux départementaux.

Dans un souci de maintenir ses crédits d'interventions à la hauteur des enjeux du territoire, le Département de l'Ardèche s'est vu confiée une enveloppe de 6,5 millions d'euros par le Fonds Social Européen pour la période 2015-2020.

Le Département défend l'idée que la politique de la ville ne doit pas être abordée comme une politique additionnelle mais comme un espace de concertation favorisant une approche partenariale globale des quartiers les plus fragilisés.

Il est important que la politique de la ville valorise et conforte, en premier lieu, le travail engagé par les acteurs locaux (CCAS, Centre Sociaux, association socio-éducatives, associations d'insertion, écoles...) et encourage, dans un deuxième temps, des actions collectives pour apporter des réponses concertées aux problématiques sociales restées sans réponses.

Enfin, le Département restera vigilant à ce que les projets soutenus par la politique de la ville loin d'enfermer les habitants concernés dans leur quartier, leur amène une ouverture sur la ville et au-delà.

Direction Régionale des Affaires Culturelles

La convention bilatérale signée entre le ministère de la ville et celui de la Culture et de la communication, a pleinement identifié l'art et la culture, la place des œuvres et des artistes du

patrimoine ou de la création contemporaine, comme vecteur de développement de soi et de cohésion sociale.

Elle poursuit trois objectifs stratégiques :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction,
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication,
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer des actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

Le Ministère de la culture et de la communication, par ses services déconcentrés, portera une attention particulière aux projets artistiques et culturels sur le territoire portés par une structure en concertation avec les autres partenaires institutionnels et associatifs.

En s'efforçant de ne pas s'adresser qu'aux quartiers prioritaires, mais en en prenant toute la mesure, les projets s'inscriront sur le territoire en intégrant tous les temps de l'enfant et de la cité.

Ces projets prendront en compte les différents textes concernant la jeunesse, les parcours d'éducation aux arts et à la culture et la sensibilisation aux valeurs de la république. Ils pourront enrichir, autant que faire se pourra, des volets du plan éducatif de territoire (PEdT).

Toutes les structures financées par le Ministère de la culture et de la communication, quel que soit le secteur (patrimoine, création, industries culturelles et transmission des savoirs et démocratisation culturelle) doivent rechercher à toucher les publics de ces quartiers.

Les dispositifs nationaux en direction des publics des quartiers seront suivis et accompagnés : Portes du temps, des cinés la vie, passeurs d'images notamment. Des crédits déconcentrés pourront accompagner les aides nationales.

Plan d'action pour l'emploi des jeunes dans les quartiers

(Source DIRECCTE RA UT Ardèche)

a) Sources :

Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015

Circulaire du 25 mars 2015 relative aux contrats de ville

La circulaire du 25 mars 2015 est signée du ministère du Travail, du ministère de la Ville et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville. Elle détaille les mesures que les préfets doivent mettre en œuvre sur leur territoire pour faciliter l'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces mesures devront être déclinées dans un "plan d'action global".

Au titre de l'UT DIRECCTE en Ardèche, les propositions opérationnelles pouvant être inscrites dans les contrats de ville sont les suivantes :

b) COMMUNICATION

- mobiliser en 2015 lors de toute manifestation publique où l'UT DIRECCTE peut évoquer les contrats aidés, le "**contrat starter**" destiné aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, et particulièrement à ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sera indiqué. (NB : il correspond à un contrat aidé dans le secteur marchand, dont la prise en charge est fixée à 45% / cible 13 000 jeunes en France).

Concrètement, l'UT a diffusé l'information le 14 avril 2015 aux :

- 3 chambres consulaires

- MEDEF, CGPME, UPA

- Principales organisations professionnelles (FDBTP, CAPEB, UMIH ...)

Par quartier : La déclinaison départementale des 13 000 contrats starter en France représente environ 30 contrats starter en Ardèche. Ainsi une cible de 8 contrats starter par quartier est retenue. Echéance décembre 2015.

Au-delà du contrat starter qui est un contrat aidé de type CUI marchand, mobiliser le critère QPV (arrêté préfectoral du 30 avril 2015) pour élargir aux demandeurs d'emploi de chaque quartier les conditions d'éligibilité aux contrats aidés CUI marchand.

Les chargés de développement économique territoriaux de l'UT DIRECCTE (Personnes ressources sur chaque ZTEF : 3 ETP dédiées sur les politiques emplois économie territoire) sont mobilisés au sein des SPET et lors des réunions CTEF pour veiller à la prise en compte de ce critère dans les prescriptions.

- Présenter la nouvelle prestation d'accompagnement global (été 2015), le dispositif "**Formation 2^e chance**", intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social pour les

jeunes en grandes difficultés qui doit également être mise en place par l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp).

- Communiquer sur **la prestation de suivi dans l'emploi**, prévue dans le plan Nouvelles Solutions face au chômage de longue durée, présentée le 9 février par le ministre du Travail sera, quant à elle, centrée sur les territoires comprenant des quartiers prioritaires.

Prescrite par le service public de l'emploi, lancée au second semestre 2015, elle permet d'accompagner un employeur et son nouveau salarié pour faciliter l'intégration de ce dernier dans l'entreprise, du recrutement jusqu'à la fin de la période d'essai. Elle pourra être réalisée notamment par les structures de l'IAE.

- Côté apprentissage, de nouvelles mesures sont également à mettre en oeuvre comme le dispositif "**Réussite apprentissage**". Destiné à 10.000 jeunes en difficulté d'insertion, il prévoit un accompagnement renforcé en amont de la signature du contrat et pendant les premières semaines de l'apprentissage. Les résidents des quartiers devront représenter 40% des bénéficiaires.

Par quartier :

L'UT DIRECCTE propose que 10 jeunes des quartiers (contrat de ville) en Ardèche au moins puissent bénéficier du dispositif « Réussite apprentissage » soit un taux de 50 % des bénéficiaires de la mesure pour le département (+ 10 points / niveau national). Ainsi pour chaque quartier, 2 à 3 jeunes seront concernés.

Echéance décembre 2015

Il est proposé que lors d'une prochaine réunion départementale sur l'apprentissage en juin 2015 un point spécifique sur ce dispositif soit fait pour une rapide mise en oeuvre.

Echéance juin 2015

PILOTER

- **Garantie Jeune** : Les CDET sur leur territoire lors du Comité Territorial Local seront vigilants à ce que ma GJ puisse constituer une réponse majeure pour les jeunes en rupture. L'objectif de 21% des jeunes en garantie jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sera suivi avec attention.

Par quartier :

L'UT DIRECCTE propose que 7 jeunes pour chacun des 4 quartiers accèdent d'ici fin 2015 au dispositif garantie jeunes. Cet objectif de 28 jeunes sur 123 jeunes qui intégreront les cohortes en Ardèche en 2015 sera suivi en commission départementale d'attribution et de suivi.

Echéance décembre 2015

- **Emplois d'avenir** : Passer consignes aux Missions Locales et à Cap Emploi dont le travail de prescriptions en ce premier semestre est très satisfaisant, d'orienter les nouveaux recrutements "très prioritairement" vers les jeunes peu ou pas qualifiés des quartiers prioritaires.

Par quartier :

L'UT DIRECCTE poursuivra l'attention positive qu'elle diligente sur les demandes de dérogations concernant les jeunes de ces quartiers en intégrant toutes les souplesses dans le critère de durée de recherche d'emploi, ainsi que la prise en compte des situations individuelles des jeunes (difficultés sociales, administratives)...

Echéance immédiate.

- Pôle Emploi : examiner avec PE les conditions permettant un renforcement de la **présence des agences** dans les quartiers (Permanence, Forum organisé en ces quartiers, conseiller dédié, signature en présence de la presse de contrats aidés ...)

- Les missions locales désigneront un **correspondant "contrat de ville"**, chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat de ville, en particulier pour améliorer l'orientation des jeunes des quartiers. L'UT DIRECCTE via les CDET veillera au bon respect de cette demande et à l'effectivité de sa mission.

PROPOSER

- **Cycle de formation économique** : Favoriser la participation des services des communes ayant un contrat de ville à des cycles de formation à Lyon (cycle de 6 journées gratuites)
Cf. <http://www.crdsu.org>

Pour Aubenas:

L'UT DIRECCTE via son chargé de développement économique propose que la ville d'Aubenas participe à ce cycle de formation.

Echéance juin 2015

- **Faire témoigner des entreprises locales investies** : exemple Didier Rochas, délégué régional insertion et délégué "100 Chances 100 Emplois" Rhône-Alpes, Schneider Electric qui présente cette démarche axée sur l'aide à l'insertion professionnelle au sein du cycle de formation précitée.

- Mobiliser le réseau CREAMIL Rhône Alpes qui accompagne les **projets de création d'entreprise** : Le sud de l'Ardèche qui connaît une situation économique délicate a 20% de sa population active occupée (10 000 sur 50 000 personnes) en tant que travailleur non salarié.

Pour accompagner ce mouvement et professionnaliser ces acteurs, les jeunes des quartiers pourraient faire l'objet d'une attention particulière en diffusant les bonnes pratiques de « entreprise dans les quartiers : c'est possible ».

<http://www.creamil->

[2.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUAFICHEINTER/PAR_TPL_IDENTIFIANT/575/566-actualites.htm](http://www.creamil-2.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUAFICHEINTER/PAR_TPL_IDENTIFIANT/575/566-actualites.htm)

Pour Aubenas :

L'UT DIRECCTE via son chargé de développement économique propose que la ville d'Aubenas participe à cette diffusion d'information.

Echéance automne 2015

- Diffuser le rôle de l'**éducation par l'entrepreneuriat** notamment aux jeunes issus des QPV et favoriser l'accès à des formations à la création d'activité accessible aux non-bacheliers Cette formation permet à des personnes qui n'ont pas de culture entrepreneuriale d'acquérir les outils de base pour gérer une petite structure (reconnue par un Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA) de niveau IV).

Conduite par l'Etat et les Collectivités Territoriales, la politique de la Ville poursuit sur l'axe « cohésion sociale » des objectifs partagés par la Branche Famille (réduction de la pauvreté, accès aux droits, jeunesse, accompagnement des familles mono parentales, ...).

De même, les territoires et publics visés recourent majoritairement les publics cibles et territoires prioritaires d'interventions de l'action sociale des CAF.

Enfin, la mise en œuvre de ces contrats s'appuie sur des méthodologies approuvées et valorisées par les CAF. Parce que le Contrat de Ville doit prioritairement intégrer et formaliser la mobilisation des dispositifs de droit commun, nos priorités institutionnelles ont leur importance. En conséquence, la CAF de l'Ardèche portera une attention particulière :

- à l'articulation du Contrat de Ville avec les schémas et contrats préexistants, à signer ou à renouveler,

- à la participation des habitants via les Conseils de Citoyens. Elle devra prioritairement prendre appui sur les structures d'animation de la vie sociale soutenues par les CAF, notamment les centres sociaux.

Par ailleurs, elle s'engage à conduire une réflexion sur le caractère pluriannuel du soutien financier apporté aux associations les plus investies en faveur de ces quartiers et de leurs habitants.

Le maillage de l'offre d'accueil (collectif et individuel) comme la structuration d'une politique de soutien à la parentalité contribuant au développement des dispositifs dédiés, à leur bonne mobilisation et articulation, l'information en direction et à disposition des familles sont jugés prioritaire.

Nous soutiendrons aussi les efforts en direction de la structuration d'une politique jeunesse, mobilisant le partenariat institutionnel en place. Concernant l'aide au départ en vacances, toute politique contribuant à favoriser la relation parents / enfants, la fonction parentale et la conciliation vie familiale, professionnelle et sociale sera accompagnée.

Enfin, conformément à notre politique d'accès aux droits et d'accompagnement des familles vulnérables, nous veillerons tout particulièrement à analyser et à étudier vos attentes.



PREFET DE L'ARDECHE

**Politique de la ville
Droit commun**

Education Nationale

ACTIONS SPECIFIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Collège de Jastres

Action	Coût
1 dispositif « allophones »	HSE
1 dispositif ULIS	1 poste à temps plein de PE

HP : Heures-poste HSE : Heures supplémentaires effectives PE : Professeur des écoles

Ecoles maternelles et primaires

Descriptif du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Crédits alloués ou ETP mobilisés
Maître E	EEPU Aubenas Beausoleil / PRIM les Oliviers	2
Psychologue scolaire	EEPU Aubenas Beausoleil / PRIM les Oliviers	1,8
Clis 1	EEPU Aubenas Baza	1
Clis 4	EEPU Aubenas Beausoleil	1
EANA (élèves allophones nouvellement arrivés)	PRIM Les Oliviers	0,5
Enfant du voyage	EE Aubenas Le Pont	1
TOTAL		7,3

LES ACTIONS POLE EMPLOI AUBENAS PREVUES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

UN SUIVI RENFORCE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU PERIMETRE

Pour les jeunes :

- Mise en place de l'Accompagnement Intensif Jeune avec 2 conseillers dédiés
- Information et orientation prévue auprès de la Mission Locale pour les bénéficiaires
- potentiels de la garantie jeune dès septembre 2015
- Information aux jeunes et aux entreprises du contrat STARTER
- Propositions de profils jeunes aux entreprises locales via l'Equipe Entreprises

Pour tous les publics en difficulté :

- Mise en place de l'Accompagnement Global en lien avec le Conseil Départemental avec 2 conseillers dédiés
- Priorisation du public politique de la ville pour l'Insertion par l'Activité économique

DES DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES DEMANDEUR D'ELPLOI DU PERIMETRE

- Application de dérogations spécifiques pour une aide à la mobilité renforcée pour ces publics
- Financement de prestations spécifiques ciblées
- Financement de formations ciblées et sur mesure

DES AIDES ET UN ACCOMPAGNEMENT SUR LES SERVICES A DISTANCE

- Tous les dispositifs d'aides et mesures, tant aux demandeurs d'emploi du périmètre qu'aux entreprises du territoire
- Des tests d'aptitudes via la méthode de recrutement par simulation
- Un accompagnement fort sur les services à distance, notamment sur la mise en ligne du CV afin de rendre visibles les profils auprès des entreprises.

DOCUMENT DE TRAVAIL PERIMETRE CONTRAT DE VILLE

Source POLE EMPLOI remise pour le comité de pilotage politique de la ville

NOUVELLES RUES	NB DE	Commentaires/ Détails	
Rue des Réservoirs	2		
24 Chemin de la croix d'Ollier	0		
Rue Nationale	6		
Rue Lésin Lacoste n° 8 à 12	0	mais 6 DE aux n° de 14 à 18	
Rue de l'Hôpital: côté pair	5	Plus 1 côté impair	
Rue de la Grange	2		
Place Sainte Claire	2		
Rue du Château Vieux	3		
Rue des Cordeliers	1		
Rue Auguste Bouchet n° 2 à 14	1	plus 1 au n° 16	
Place du 14 Juillet	2		
Rue et Place Jourdan	6		
Place de la Grenette	1		
Rue du 4 Septembre	24	11 du n° 18 à 38 et 13 du n° 13 à 41	33 DE Rue du 4 Septembre
Rue Jean-jacques Rousseau	3		
Place des Cocons	0		
Rampe Saint Benoît	0		
Rue Béranger de la Tour	10		
Place du Barry	0		
Rue du Dôme	0		
Route de Vals	8	4 du n° 14 à 28 et 4 du n° 9 à 39	23 DE Route de Vals
Chemin des Anes	0		
TOTAL 1	76		
RUES CUCS REDUITES			
Rue de l'Eglise n°1 à 45 et 2 à 36	16		18 DE Rue de l'Eglise
Rue de Tartary n° 1 à 37 et 2 à 44	47		49 DE Rue de Tartary
TOTAL 2	63		4 DE en moins/CUCS
DE codifiés ZUS actuellement	162	Source IOP 1/12/14	
DE codifiés CUCS actuellement	252	Source IOP 1/12/14	
<p><u>Conclusion modifiée</u> : 252 Demandeurs d'emploi habitent la zone CUCS incluant la ZUS. Compte tenu de la réduction des N° de la rue de L'Eglise et de la rue de Tartary, il y aurait 4 DE en moins soit : 248, auxquels il faut ajouter les 76 DE concernés par les nouvelles rues soit un total de 324 DE. A noter que ces chiffres ne concernent que les demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi et que leur situation au regard de l'emploi et de leurs difficultés éventuelles n'a pas été étudiée de manière nominative. <u>Sur une base de 1630 DE au 14/10/14, ils représentent 19,9 % des demandeurs d'emploi d'Aubenas.</u></p>			

Politique de la ville Droit commun

AIDES DE L'ETAT ET DE SES AGENCES SUR LE DOMAINE DU LOGEMENT

1/ AIDES SPECIFIQUES POUR LES BAILLEURS SUR LES QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS

Type d'aide	Nature	Caractéristiques
ECO-Prêt logement social	Prêt à taux révisable sur la base du livret A	- 5 à 15 ans : taux d'intérêt du livret A - 75 pbs - 16 à 20 ans : taux d'intérêt du livret A - 45 pbs - 21 à 25 ans : taux d'intérêt du livret A - 25 pbs
Prêt à l'amélioration de la CDC	Prêt à taux révisable sur la base du livret A, bonifié selon la durée du prêt	- 5 à 25 ans : taux d'intérêt du livret A + 60 pbs - allongement à 35 ans pour des réhabilitations lourdes, notamment, économies d'énergie, désamiantage et accessibilité
Prêt à l'amélioration de Action Logement	Opérations de restructuration lourde touchant le bâti et/ou permettant une mise aux normes des logements	- Montant maximum de 50 % du prix de revient de l'opération dans la limite d'une fourchette de 12.000 € à 50.000 € par logements - durée limitée à 20 ans avec un taux d'intérêt variable au taux du livret A - 150 pbs
Taux réduit de TVA pour les travaux de rénovation	Travaux d'économie d'énergie, accessibilité, adaptation du logement aux personnes en situation de handicap, protection contre les risques sanitaires (plomb/amiante), protection contre les incendies, sécurité des ascenseurs - gaz et électricité	- loi de finances pour 2015 - Taux de TVA à 5,5 %

2/ AIDES SPECIFIQUES SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Type d'aide	Nature	Caractéristiques
Tous les QPV		
Taux de TVA réduit dans les nouveaux QPV	Pour les opérations d'accèsion dans les QPV faisant l'objet d'un contrat de ville	- loi de finances pour 2015 - extension dans un périmètre de 300 mètres de la limite du QPV - Taux réduit de TVA à 5,5 %
Abattement sur la taxe foncière	Compensation des surcoûts de gestion pour les organismes HLM en évitant une augmentation des loyers et charges	- loi de finances 2015 - abattement de 30 % - diagnostic, plan d'action et suivi annuel dans le cadre de la GSUP - signature d'une convention intégrée dans le contrat de ville
Quartiers centres anciens		
Aides de l'Anah et de l'Etat	OPAH – RU aides subventions spécifiques : habitat indigne et très dégradé – autonomie - énergie	- Plan d'action territorial avril 2015 - priorisation des actions et crédits pour tous les ménages éligibles sur les centres anciens QPV

3/ PROGRAMMES SPECIFIQUES EN COURS DANS LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

Type de programme	Nature	Caractéristiques
PRU des Oliviers sur Aubenas	Opération de rénovation urbaine Convention signée le 11 avril 2010	- montant total de 37,723 M€ H.T - subvention ANRU de 6,5 M€ - avenant de clôture en cours pour un solde du projet avant le 30 juin 2020

PREFET DE L'ARDECHE

Politique de la ville – Droit commun

DROIT DES FEMMES ET EGALITE

Description du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Montants des crédits alloués
Bureau d'aide aux femmes victimes de violences	Financement du CIDFF	Financement global pour les BAFV du département : 57 882 €
Accueil de jour pour femmes victimes de violences	Financement du CIDFF	Financement global pour les 2 AJ Aubenas et Annonay : 35 000 €
Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi Information professionnelle / VAE	Financement du CIDFF	Financement global pour les BAIE du département : 13 046 €
Création/Reprise d'entreprise	Fond de garantie pour l'initiative des femmes	Montant du FGIF en fonction du dossier

PREFET DE L'ARDECHE

Politique de la ville – Droit commun

DDCSPP : JEUNESSE/SPORT/VIE ASSOCIATIVE

Descriptif du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Montants crédits alloués ou ETP mobilisés
Agréments jeunesse éducation populaire (JEP)	Instruction des dossiers, présidence et pilotage de la commission, conseil aux associations	ETP de conseiller et d'administratif
Postes FONJEP	Etude des dossiers, évaluations annuelles et triennales, subvention par poste, réorientation des postes, suivis ...	3 postes FONJEP sur Aubenas. JEP (association grand écran), 1 ACSE (l'ASA) et 1 DGCS (foyer Bois Vignal). Il faut y ajouter des ETP de conseiller et de personnel administratif
Soutien aux actions locales et au développement des associations d'éducation populaire	Subvention après appel d'offre départemental. Etude des dossiers, choix des structures à soutenir en fonction des demandes dans un cadre budgétaire extrêmement contraint	Pas d'association ayant répondu à l'appel d'offre. ETP de conseillers et de personnel administratif pour étude des dossiers + choix (conseillers + chef de service). Suivi des actions, étude des bilans ...
Centre National de Développement du Sport (CNDS) Soutien au développement des associations sportives	Subventions dans le cadre d'une campagne annuelle. Etude des dossiers par les conseillers puis arbitrages, rencontre avec les présidents des comités départementaux de chaque discipline concernée, en général le soir. Commission territoriale à Lyon	27 700 € de subvention qui concernent 12 associations sportives. ETP de conseillers sport et de personnel administratif (instruction), saisie des montants, étude des bilans N-1 ...

PREFET DE L'ARDECHE

Politique de la ville – Droit commun

DDCSPP : LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Descriptif du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Montants crédits alloués ou ETP mobilisés
<p>Actions d'intégration socio-culturelle</p> <p>Sensibilisation du public à la compréhension des institutions et des administrations</p>	<p>BOP 104</p> <p>Programme régional d'intervention pour les populations immigrées</p> <p>Association Mot à Mot</p>	<p>4 900 €</p>
<p>Accueil de jour et CHRS</p> <p>Accompagnement social vers l'accès et au maintien dans le logement</p>	<p>BOP 177 prévention des exclusions et insertion des personnes vulnérables</p> <p>Quartier vécu : association SOLEN</p>	<p>760 794 €</p>

**Agence Régionale
de Santé -
Délégation de
l'Ardèche
POLITIQUE DE LA
VILLE**

Synthèse pour
Aubenas budget
ARS

Budget bénéficiant plutôt aux publics des quartiers
politiques de la ville 92 626 €

Budget bénéficiant à la commune et aux environs
sans pouvoir cibler un quartier 609 534 €

Budget pour des actions départementales dont
certaines sur Aubenas mais sans pouvoir
différencier les communes 555 792 €

Porteurs des actions	Communes	Domaine	Actions (Fonctionnement ou subvention)	public	montant en euros	montant pour des actions départementales	montant pour des actions plus locales euros / an
Europhonia	Aubenas	Nutrition	émission radio faite par des jeunes de lycée, du quartier 1 studio aux Oliviers et 1 studio à Rocca (proche Pont d'Aubenas)	jeunes quartiers politique de la ville	4 600 € / an	CPOM sur 3 ans	4 600 €
Europhonia	Aubenas	Addiction	émission radio faite par des jeunes de lycée, du quartier 1 studio aux Oliviers et 1 studio à Rocca (proche Pont d'Aubenas)	jeunes quartiers politique de la ville	4 900 € /an	CPOM sur 3 ans	4 900 €

Planning Familial MFPP	Aubenas	Santé-Sexualité	Intervention au Lycée agricole, CFA Lanas, à la mission locale d'Aubenas, au Lycée Astier, et tient une permanence au pôle de service d'Aubenas, quartier des Oliviers	jeunes moins de 25 ans	12 900 € en 2015 17 150 € an 2016 et 2017	CPOM sur 3 ans	15 700 €
SOLEN	Aubenas	santé mentale	soutien à la parentalité, module de prévention des risques domestiques et environnementaux	public en vulnérabilité psycho-sociale : touche les quartiers des Oliviers Pont d'Aubenas, public CCAS	11 426 € en 2015		11 426 €
Centre social ASA	Aubenas	santé mentale	prendre soin de nous et des autres	groupe de femmes dont la plupart habite quartier des Oliviers	6 000 €		6 000 €
ANPAA	Aubenas	Addiction Toxico	actions du CSAPA		212 042 €		212 042 €
CH Aubenas	Aubenas	addiction alcool	action du CSAPA		185 616 €		185 616 €
ANPAA	Aubenas	Addiction	Consultation Jeunes Consommateurs		16 700 €		16 700 €
Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Aubenas	participation à l'installation de la MSP		quartier les Oliviers	50 000 €		50 000 €
CH Aubenas	Aubenas	IST	Dépistage / CDAG		24 539 €		24 539 €
CH Aubenas	Aubenas	Addiction	ELSA		170 637 €		170 637 €
IREPS	Aubenas	santé mentale	prévention suicide et conduite suicidaire	professionnels et personnels des associations	58 460 € pour 07 et 26 soit en moyenne 6 500 € par commune		6 500 €

IREPS	Aubenas	santé mentale	favoriser les compétences psycho-sociales		70 000 € pour 5 départements, soit en moyenne 14 000 € par département soit en moyenne pour 07 : 4 500 € par commune		4 500 €
IREPS	Aubenas	Nutrition	promotion de l'allaitement maternel	public précaire	31 625 € pour 4 départements soit environ 1 500 € par commune		1 500 €
Secours populaire	Aubenas	Nutrition	Education à l'école maternelle et primaire	enfants et parents	30 000 € par an pour tout le département	30 000 €	Budget départemental globalisé
CH Ste Marie	Aubenas	Psychiatrie/ précarité	Equipe mobile Psychiatrie / Précarité		150 000 € pour tout le département	150 000 €	
ANPAA	département	Addiction	actions du CAARUD		234 542 €	234 542 €	
Planning Familial MFPP	département	dépistage	Tests rapides TROD VIH		1 250 €	1 250 €	
IREPS	département	structure ressources pour autres organismes			556 713 € pour 6 départements soit environ 92 700 € par département	92 700 €	
IREPS	Dpt 07 + 26	addiction		jeunes hors enseignement général	48 600 € pour les départements 07 + 26	24 300 €	
IREPS	Aubenas	santé précarité		public et professionnels et bénévoles dans les structures de prévention	46 000 € pour les départements 07 + 26	23 000 €	
Secours populaire	Aubenas	Nutrition	Education à l'école maternelle et primaire	enfants et parents	30 000 € par an pour tout le département		
IREPS	dpt 07 + 26	addiction		jeunes hors enseignement général	48 600 € pour les départements 07 + 26		

Planning Familial MFPP	département	dépistage	Tests rapides TROD VIH		1 250 €		
IREPS	Aubenas	Nutrition	promotion de l'allaitement maternel	public précaire	31 625 € pour 4 départements soit environ 1 500 € par commune		1 500 €
CH Aubenas	Aubenas	addiction alcool	action du CSAPA		185 616 €		185 616 €
Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Aubenas	participation à l'installation de la MSP		quartier les Oliviers	50 000 €		50 000 €

LA MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

La Mission Locale Ardèche Méridionale est une association créée en 1998 à la demande des élus de l'Ardèche Méridionale. Depuis la mise en œuvre de la politique de la ville, elle mène un travail spécifique auprès des jeunes relevant des quartiers prioritaires de la ville d'Aubenas ; ceci en concertation avec l'équipe du contrat de ville.

Cette concertation se traduit par la contractualisation de l'intervention de la MLAM au plus près des jeunes et renforce ainsi son intervention afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes visés.

De plus, elle permet de rendre visible autant l'action de la MLAM, que les problématiques spécifiques rencontrées par ces jeunes. Cette « mise en lumière » a pour utilité d'éclairer les acteurs locaux et d'orienter l'intervention de la MLAM.

La MLAM continuera à porter une attention particulière à :

- favoriser l'accès aux droits et à l'information grâce au PIJ dont les locaux se situent au Pôle de Services et à la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation. A noter que, en 2014, le PIJ a ainsi reçu 780 personnes, contre 628 l'année précédente.
- communiquer et mobiliser les jeunes sur l'ensemble des mesures facilitant l'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de temps individuels et collectifs ; telles que les mesures CARED au travers Lou Capitelle et les contrats aidés ; mais aussi en organisant des journées thématiques dans les quartiers relevant de la politique de la ville (ex : journées santé avec le PIJ).
- communiquer auprès des jeunes accompagnés par la MLAM sur les actions portées par les acteurs locaux s'adressant aux actifs des quartiers prioritaires ; comme les journées thématiques organisées par le CIDFF.
- participer dans la mesure de ses moyens à toute action favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes relevant d'un accompagnement mission locale ; telles que l'action Bâtiment portée par le GEIQ BTP.























Localisation de l'action :

		Prévu	Réalisé
Lieu de réalisation de l'action (cocher)	Sur quartier(s) prioritaire(s) [le(s) nommer]		
	Sur la commune mais hors quartier(s) prioritaire(s)		
	Hors commune		
Nature du (des) lieu(x) de réalisation de l'action	Local (locaux) mis à disposition [préciser par qui ?]		
	Espace(s) extérieur(s)		
	Autre(s) [préciser]		
	Le(s) lieu(x) sont-ils adapté(s) à l'action [oui/non : préciser pourquoi ?]		

Moyens humains dédiés à l'action [nombre de personnes, temps de travail et qualification] :

		Prévu	Réalisé
Nombre et qualification des professionnels	En interne		
	Recrutés spécifiquement pour l'action		
ETP [équivalent temps plein en heures ou en jours]	En contact avec les bénéficiaires		
	En préparation, suivi, évaluation de l'action		
Nombre et qualification des bénévoles			
ETP [équivalent temps plein en heures ou en jours]	En contact avec les bénéficiaires		
	En préparation, suivi, évaluation de l'action		

Moyens logistiques mis à disposition des bénéficiaires :

Prévu	Réalisé
"" bibliothèque "" matériel informatique "" accès internet "" outillage "" bus ou minibus "" autre moyen de locomotion (voiture, train...) (préciser) : "" autre(s) moyen(s) logistique(s) (préciser) :	"" bibliothèque "" matériel informatique "" accès internet "" outillage "" bus ou minibus "" autre moyen de locomotion (voiture, train...) (préciser) : "" autre(s) moyen(s) logistique(s) (préciser) :

Moyens financiers pour l'action [ressources] :

	Prévu		Réalisé		Date de notification de l'octroi des subventions
	Crédits spécifiques Contrat de ville	Droit commun (Tous financements hors Contrat de ville)	Crédits spécifiques Contrat de ville	Droit commun (Tous financements hors Contrat de ville)	
dont participation des bénéficiaires					
dont part Etat					
dont part Ville					
dont part EPCI [préciser] :					
dont part Conseil Général Ardèche					
dont part Conseil Régional Rhône-Alpes					
dont part C.A.F.					
dont autre(s) financeur(s) [autre institution, bailleur, société privée, fondation... Préciser]					
dont autofinancement [ressources propres de l'opérateur]					
TOTAL DES RECETTES LIEES A L'ACTION					

L'information et la communication au service de l'action :

	Prévu	Réalisé
Quels relais auprès des bénéficiaires ? [préciser]		
Quels outils utilisés ? [affiches, tracts, rencontres, presse... Préciser]		

2) MESURE DES RESULTATS DE L'ACTION

Nombre de bénéficiaires total et par genre :

	Prévu	Réalisé
Total		
Nombre d'hommes / garçons		
Nombre de femmes / filles		

Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge :

Prévu						Réalisé					
<6 ans	6-11	12 -15	16-25	26- 60	+ 60	<6 ans	6-11	12-15	16-25	26- 60	+ 60

Nombre de bénéficiaires par origine géographique :

	Prévu	Réalisé
Nombre de bénéficiaires domiciliés dans un quartier prioritaire Contrat de ville		
Nombre de bénéficiaires domiciliés dans la commune hors quartier(s) prioritaire(s) Contrat de ville		
Nombre de bénéficiaires originaires hors de la commune		

Nombre de bénéficiaires par catégorie :

	Prévu	Réalisé
Nombre de bénéficiaires scolarisés [élèves]		
Nombre de bénéficiaires étudiants ; en formation		
Nombre de bénéficiaires en situation de monoparentalité		
Nombre de bénéficiaires ayant un emploi		
Nombre de bénéficiaires en recherche d'emploi		
Nombre de bénéficiaires sans activité		
Nombre de bénéficiaires en retraite		

3) MESURE DU DEGRE D'IMPACT DE L'ACTION

Indicateurs d'impact (d'effet) de l'action [A définir : opérateur et référent Contrat de ville]	Prévu	Réalisé

4) ANALYSE, APPRÉCIATION SUR L'ACTION

Les points forts de l'action [argumentez les facteurs de réussite en réalisation, résultats, impact de l'action] :
(6 lignes de saisie maxi)

Les points faibles de l'action [quels ont été les freins attendus et/ou inattendus à la réussite de l'action ?] :
(6 lignes de saisie maxi)

Ces éléments vous amènent à prendre **quel(s) type(s) de décision ?**

- "" Fin de l'action, précisez pourquoi ?
- "" Reconstitution de l'action à l'identique, précisez pourquoi ?
- "" Réorientation de l'action, sur quel(s) point(s) ?

Je soussigné(e),

Représentant(e) légal(e) de l'organisme porteur de cette action, certifie exactes les informations contenues dans le présent dossier¹.

Fait à.....Le.....

¹

Contrat de Ville des Quartiers d'Avenir d'Aubenas



Liberté
Proximité
Partage
Cohésion
Dialogue
Egalité

3 Forums de Quartiers pour un Conseil Citoyen

Quartier
des Oliviers

Quartier
de Pont
d'Aubenas

Le Centre Ville
(de la rue des réservoirs
à la place des Cocons)

Contrat de Ville des Quartiers d'Avenir d'Aubenas

Impliquez-vous...

habitants, représentants associatifs, commerçants, professionnels.

Vous souhaitez participer aux Forums de quartiers ou vous avez des questions à poser, n'hésitez pas à nous contacter :

Quartier des Oliviers

Centre Socio-culturel ASA
Espace Combeguayre
18 Av de Sierre
07200 Aubenas
Tél : 04 75 93 85 81

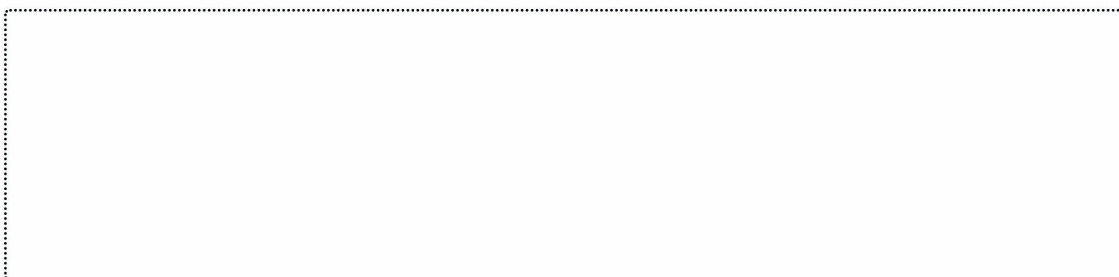
Centre ville

Centre Socio-culturel
ACALJ-Seibel
6 rue Albert Seibel
07200 Aubenas
Tél : 04 75 35 00 73

Quartier de Pont d'Aubenas

Centre Social Pont d'Aubenas /
Ponson / Saint Pierre
(Ex Maison de Quartier)
15 Rue de l'Expert
07200 Aubenas
Tél : 04 75 35 06 89

Des participants de chaque Forum de quartiers siègeront au Conseil Citoyen mis en place par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014



Pour

- Réfléchir au côté des acteurs institutionnels et des élus,
- Agir pour son quartier,
- Faire des propositions sur des sujets tels que la solidarité, la famille, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la culture, le sport, le transport, la vie du quartier, la tranquillité publique.



VOLET URBAIN DU CONTRAT DE VILLE DES QUARTIERS D'AVENIR D'AUBENAS 2015 – 2020

(Intentions sur l'aspect cadre de vie et renouvellement Urbain)

Introduction : les « Quartiers d'Avenir » d'Aubenas, 3 quartiers, 3 situations et 3 formes urbaines héritées différentes.

En effet, « les Quartiers d'Avenirs » se composent :

- Du **cœur historique** dont la fonction commerciale rythme son histoire depuis le XIII^{ème} siècle. Ce quartier de négoce, auparavant l'un des plus prospères du pays, se caractérise par un tissu urbain médiéval très resserré, constellé de nombreuses échoppes et ponctué par de nombreuses places et placettes sur lesquelles se déroulaient les foires. Si certaines rues jouissent encore aujourd'hui d'une diversité commerciale, le secteur dit du « Dôme » est quant à lui fortement touché par la désaffectation commerciale.
- Du **faubourg de Pont d'Aubenas** dont la fonction manufacturière a fait l'essor et la vitalité industrielles de la cité dès la fin du XVII^{ème} siècle et ce jusqu'au début du XIX^{ème}. Il ne comptait pas moins de 3 « Manufactures Royales » ! Séparé du centre par une topographie escarpée, ce faubourg qui regroupe les équipements d'un bourg à part entière, est encore aujourd'hui fortement marqué par son héritage industriel et patrimonial. En effet, aux nombreuses maisons de ville se succèdent les imposants moulinages témoins d'un passé de labeur qui aujourd'hui sont peu à peu désertés
- Le **quartier de Grands Ensembles des Oliviers** dont la fonction résidentielle est quasi exclusive, constitue **LA** réserve de logements de l'après-guerre organisée autour de nombreux espaces publics et collectifs sur le modèle des « cités jardins » à la française du XX^{ème} siècle. En effet, des immeubles collectifs ont rapidement remplacés les oliveraies permettant aux ouvriers de la période des « 30 Glorieuses » de trouver un habitat adapté aux exigences modernes. Le quartier dispose de nombreux espaces et d'équipements publics (places, parcs, terrains de sports, espaces verts...) qui sont en cours de réaménagement dans un souci d'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, les « Quartiers d'Avenir » se composent, pour AUBENAS :

- du « faubourg laborieux » de Pont d'Aubenas
- d'une partie du « cœur historique et commercial » de la cité
- de la « cité jardins » des Oliviers

Dans l'optique de transformer **profondément** et **durablement** ces 3 quartiers, la commune d'AUBENAS souhaite élaborer un projet urbain ambitieux constituant le volet urbain du **CONTRAT DE VILLE** des quartiers d'Avenir.

Projet de renouvellement du « Faubourg laborieux de Pont d'Aubenas »

Véritable faubourg de liaison entre la ville et la rive gauche de l'Ardèche, le Pont d'Aubenas est le principal foyer de concentration humaine de la commune après le centre ancien. Il s'organise à partir d'un tissu urbain très cohérent et des équipements publics bien implantés. Il les doit en grande partie à l'histoire des activités humaines qui se sont développées là, entre le XVIIIe et la seconde moitié du XXe siècle.

On est d'autant plus tenté de le considérer comme un bourg à part entière qu'il est séparé de la « ville mère » par une fracture géologique qui sert de rampe à une voie de circulation d'intérêt communautaire et, bien sûr, local.

Suite au repli de l'industrie textile, Pont d'Aubenas a rapidement été réduit à la simple fonction de transit. Le faubourg devient inéluctablement un secteur de logements dépréciés, dans lequel les commerces de proximité, à l'origine nombreux et diversifiés disparaissent. D'où une déshérence manifeste et une absence d'entretien et de mise en valeur du patrimoine bâti.

Et pourtant, ce bourg où l'histoire sociale et industrielle est imprimée dans la pierre et les paysages, mérite de renaître. C'est un réservoir de potentiels qui justifie beaucoup d'attentions.

S'ajoutant bien entendu aux exigences et rigueurs des stratégies politiques, financières et techniques, les enjeux relevés sur le terrain concernent ici :

- le cadre de vie,
- le fonctionnement et le renouvellement urbains,
- la question de l'Architecture.

1. Enjeux relatifs au cadre de vie :

Sur le terrain on soupçonne une proportion élevée de logements vacants voire « indignes » et à l'évidence cette fois-ci, les commerces en bordure du faubourg Jean Mathon sont fortement impactés. Ce qui en dit long sur les nuisances occasionnées par la circulation automobile.

Le parc de logements sociaux reste faible avec un taux de vacance faible (5,5 %). Aussi on perçoit assez clairement les immeubles et îlots pour lesquels des stratégies de réhabilitation adaptées devront être étudiées, avant de les remettre sur le marché du locatif et après avoir sérieusement évalué leurs dispositions naturelles à remplir la fonction d'habitat de manière adaptée aux exigences et attentes contemporaines (expositions et vues notamment). Ceci permettra ainsi

a. A propos des places :

En l'état, on ne peut pas dire que le centre-bourg dispose d'une seule place publique (comme on imagine la place de village) repère et lieu de rencontres, en toutes saisons et circonstances. Les 3 places ainsi nommées sur le fond cadastral sont entièrement sacrifiées aux usages des véhicules automobiles et, de toute façon, sont dépourvues de caractère et d'attraits pour le piéton en tant que tel.

Il faut rappeler ici le rôle essentiel – et non pas seulement social – que peut remplir une « place de village arborée » : c'est un espace de confort, de tranquillité partagée, de sécurité, de régénération de l'air par la savante combinaison du végétal, de l'eau et du déplacement de l'air (production d'ions négatifs dont l'organisme humain a besoin). Ombrage, filtration des vents, vitrine des saisons, biotopes et biodiversité,... sont autant de vertus que la « place du village » peut apporter.

b. L'éclairage public :

Pour des besoins de sécurité et de confort, il devra être conçu comme un éclairage urbain, soucieux de servir les déplacements (circulation automobile, circulations douces) mais en respectant la tranquillité et l'intimité des riverains résidents. En somme, il conviendra d'imaginer un éclairage à tendance « domestique », et dans une optique de développement durable affirmée mais surtout pas de caractère routier.

c. Le traitement des sols :

Chaque fois que possible (coût, entretien, pérennité,...) la perméabilité des sols aménagés (ou réaménagés) devra être choisie, considérant que :

- les sols urbains s'asphyxient chaque jour d'avantage,
- l'étanchement systématique des sols pose de sérieux problèmes relatifs à la collecte et à la gestion des eaux pluviales,
- le confort estival des utilisateurs (riverains, cheminements piétonniers, circulations douces, places, ...) s'en trouvera sensiblement augmenté, à fortiori si nous nous acheminons vraiment vers un réchauffement climatique.

En tout état de cause et au regard d'une bonne hygiène du bâti ancien, les pieds de façades des immeubles devraient permettre une certaine respiration au sol et aux portions de maçonneries enterrées. De plus, en évitant d'étancher les sols de pieds de façades, on favorise la réapparition d'espèces végétales colonisantes (roses trémières, pieds de vignes,...), qui prennent joliment appui sur les façades les mieux exposées.

Dans cette optique également, on pourra recenser systématiquement les « délaissées » et autres espaces résiduels, en déshérence eux aussi, à la suite de diverses mutations ou « négligences ». Ces espaces-là constituent également – à condition d'en assurer un minimum de suivi – des petits conservatoires de biodiversité.

d. La reconquête des berges de l'Ardèche :

Ce n'est pas le moindre des objectifs d'aménagements, car le lit et le passage de l'Ardèche constituent pour le bourg, à la fois une aubaine et un souci de taille, à en juger par le P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques Inondations). Pour ce qui est de l'aubaine, on ne peut que se réjouir de la réalité de ce « corridor vert et bleu » qui offre, de surcroît, un accès à la rivière et un espace planté d'aulnes quasiment « en ville ». On imagine le site entretenu, même à minima, de mai à octobre, et les bénéfiques que pourraient en retirer les riverains et les visiteurs.

On peut encore imaginer, calé sur le niveau du parking actuel, une grande terrasse bien étudiés (bois, métal,...) « accrochée » aux enrochements et en porte-à-faux au-dessus du lit de l'Ardèche et qui pourrait avoir des usages variés : terrasse de café, buvette, belvédère, observatoire, estrade pour orchestre,...).

e. L'accessibilité :

Il va sans dire que tous les aménagements à concevoir devront prendre en compte les situations de handicaps, et pas seulement celles relatives à la mobilité réduite. Dans de tels projets d'aménagements, on comprend bien que la prise en compte des situations de handicaps, considérées en amont, n'a rien d'insurmontable et constitue un bénéfice dont profiteront tout autant les personnes qui ne sont pas en situation de handicaps.

f. La réalisation d'une centralité de bourg :

En période faste, le faubourg Jean-Mathon comptait 28 commerces et services en fonctionnement alors qu'aujourd'hui, seuls 17 sont encore ouverts. La disparition progressive de ces commerces et services est en grande partie due :

- à des facteurs endogènes : diminution de population doublée de sa paupérisation, difficultés de stationnement, asphyxie progressive par trafic de circulation non adapté à l'aménagement de l'espace public
- à un facteur exogène : l'avènement des zones commerciales de périphérie.

Ces activités de proximité sont à la croisée de plusieurs problématiques actuelles et apportent des solutions pertinentes puisqu'elles participent au renforcement du lien social, offrent une opportunité de développement économique et de création d'emplois, répondant aux difficultés liées au vieillissement de la population et au développement durable.

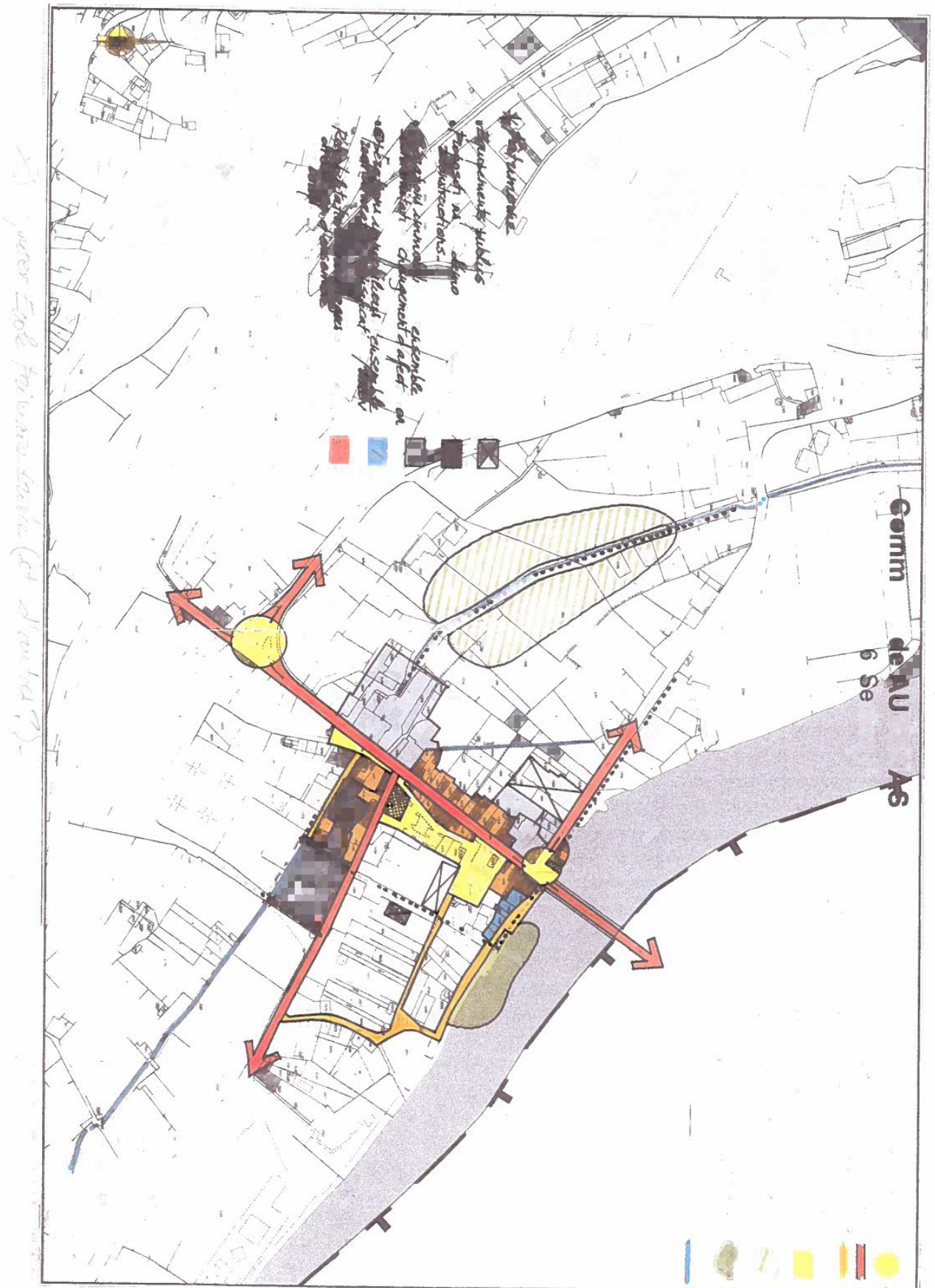
Le réaménagement du réseau des 3 places (petite Arménie, de l'école et Ateliers d'Antan) couplé à un réaménagement et un regroupement de certaines cellules commerciales (parmi les 17 ayant pignons sur le faubourg Jean Mathon) afin de leur donner un accès direct sur la place des Ateliers d'Antan permettrait ainsi de recréer progressivement une nouvelle centralité en lien direct avec les équipements publics (école, centre social) et activités existantes (restaurant du quartier). A cela pourrait également être imaginé l'organisation de divers événements rythmant la vie du quartier et pouvant drainer des habitants des quartiers alentours (tartary, Dugradus, Le Four, La Temple, Pont d'Ucel...) tel qu'un marché hebdomadaire, des animations culturelles, des rencontres de quartier...

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de cadre de vie

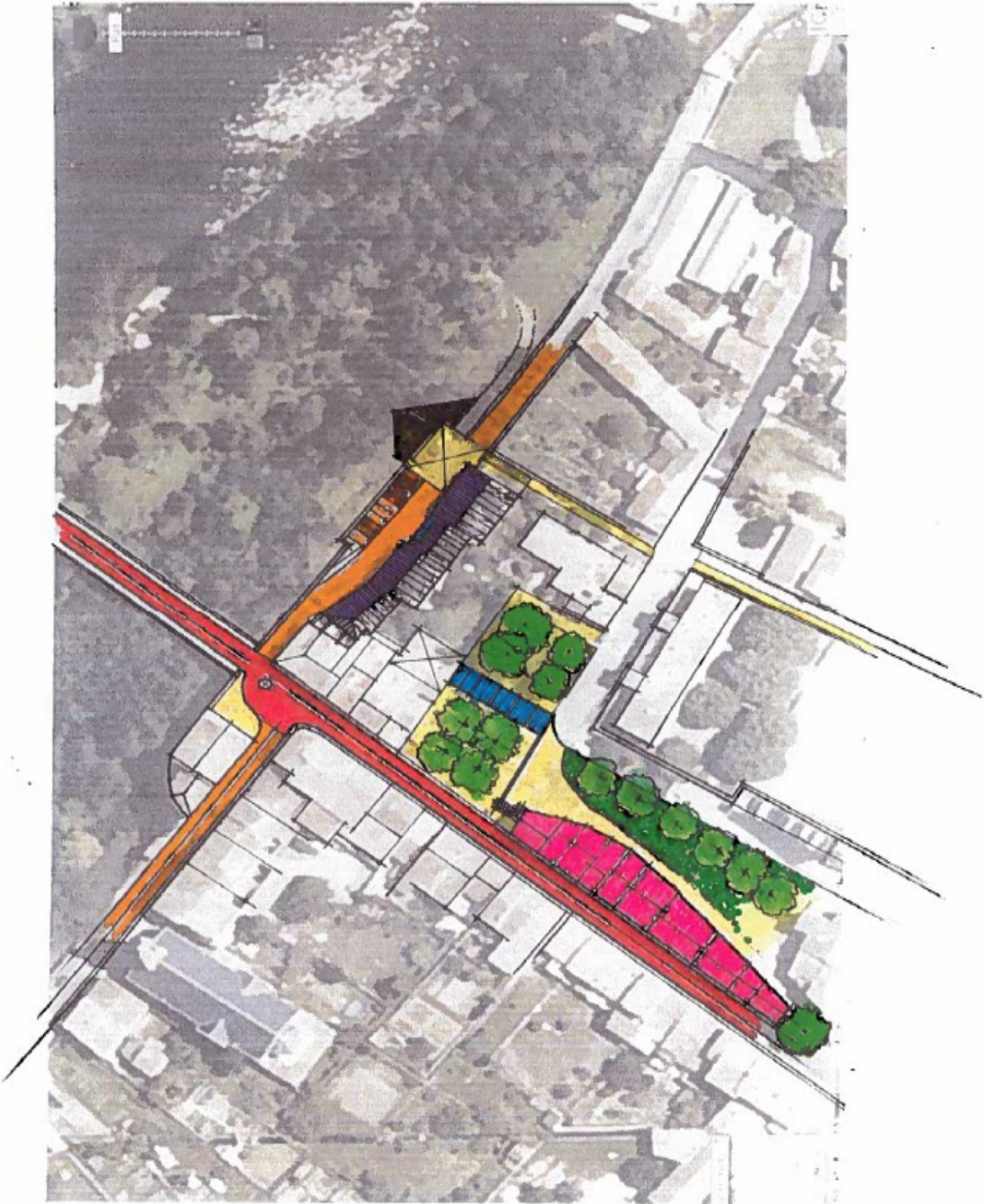
N° de l'action	Nom de l'action
1.1.1	Sélectionner un Assistant à Maitrise d'Ouvrage / Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain (AMO/OPCU) pour la vision globale
1.1.2	Mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé de type OPAH dans lequel le quartier de Pont est identifié comme périmètre prioritaire ainsi que le centre-ville
1.1.3	Réaménagement du réseau des 3 places du faubourg (Petite Arménie, ateliers d'Antan, place de l'école)
1.1.4	Réaménagement de la traversée du faubourg
1.1.5	Aménagement des berges au niveau de la rue du quai de l'Ardèche par la réalisation d'un cheminement et la création d'une terrasse
1.1.6	Réalisation d'une étude structure avec le concours de la CDC pour évaluer la faisabilité technique d'une nouvelle centralité commerciale donnant sur la place des Ateliers d'Antan
1.1.7	Restructuration et extension du groupe scolaire de Pont d'Aubenas en lien avec le réaménagement de la place des Ateliers d'Antan
1.1.8	Extension des locaux du centre social de Pont d'Aubenas situé à proximité de la place des ateliers d'Antan
1.1.9	Réflexion sur la réaffectation des locaux de la caserne des pompiers en équipement public (par exemple lieu de formation)
1.1.10	Aménagement d'un parc urbain et de jardins familiaux à destination des habitants de Pont d'Aubenas

Dans les pages ci-après vous trouverez les 1ères intentions d'aménagements qui devront alors être confirmées par l'étude AMO

PLAN A3 des intentions générales du projet de Pont d'Aubenas



Plan A4 de des intentions d'aménagements de l'entrée Nord de Pont d'Aubenas



Plan A4 de la coupe d'insertion du faubourg Jean Mathon



2. Enjeux concernant le fonctionnement et de renouvellement urbains:

a. Circulation/Trafic automobile :

Leur intensité et la diversité des trajectoires en font le problème essentiel. D'autant plus que les heures de pointes se superposent à un itinéraire « canalisé » qui non seulement relie les deux rives de l'Ardèche, mais dessert aussi des équipements d'intérêt communal voire supra communal :

- ces faits pèsent évidemment sur toutes les questions liées à la sécurité des piétons et adeptes des circulations douces et sur celles relatives à la qualité du cadre de vie pour les résidents riverains,
- ils impliquent de prendre en compte la nécessité et la réalité des circulations internes, d'intérêts riverains et – bien entendu - la question des aires de stationnement (riverains et visiteurs, équipements publics et commerces, déposes minutes,...).

L'ensemble de ces considérations laisse à penser que la situation actuelle ne peut être améliorée qu'en étudiant de près un plan de circulation spécifique, évidemment en compatibilité avec celui de l'agglomération. En outre, devra être étudié, un traitement spécifique de l'espace public qui soit adapté aux usages de la desserte du quartier de Pont d'Aubenas mais aussi de celui de Pont d'Ucel et non plus uniquement comme un axe de transit qui résulte de l'existence de l'ancienne RN 104 qui aujourd'hui a fait l'objet d'une déviation par la commune de St Privat et le quartier du Moulon.

Pour ce faire, il convient de faire en sorte que :

- l'axe majeur qu'est le Faubourg Jean Mathon soit traité telle une rue de bourg et non pas comme un simple axe routier, c'est-à-dire, doté d'une zone 30 (par exemple), d'un parvis de passages piétonniers dans la zone de concentration (tout au moins actuelle) des commerces,
- les dessertes internes au quartier peuvent être améliorées sans grandes démolitions,
- soient mises en place des cheminements pour circulations douces en sites propres, notamment en lien avec la voie verte intercommunale dont le 1^{er} tronçon a été réalisé et dont le second tronçon passera par la rue de l'Eglise,
- les espaces publics soient partagés par les différents usagers, il s'agit notamment des places et des aires de stationnement. La réflexion quant à leur réaménagement devra satisfaire au mieux la concomitance et la variété des usages.

b. Les tènements proposés à la démolition sans reconstruction

Afin de pouvoir améliorer les espaces publics et créer de nouveaux maillages, certains tènements devront faire l'objet de démolition. Ils seront alors choisis en fonction d'un enjeu de circulation (voie verte et circulation automobile entre les écoles et la Rue de Tartary), mais les constructions concernées - tout en étant apparemment « saines » - n'ont pas de caractère, de composition architecturale ou de saveur particulières ; leur déconstruction ne déséquilibrerait pas une composition de front de façade remarquable, ni même seulement intéressante.

Par contre, pour les façades des logements en vis-à-vis, leur disparition constituerait une aubaine en leur offrant un cône de vue dégagé mais aussi de meilleures expositions au Nord Ouest, qui profiterait surtout au rez-de-chaussée, défavorisés par nature.

Bien entendu, ces considérations sont – à ce stade de la réflexion – assez aisées, car elles ne prennent évidemment pas en compte la dimension humaine de l'attachement possible que les propriétaires concernés par les destructions imaginées ici peuvent avoir pour leurs biens. C'est pourquoi le projet urbain devra se construire pour et avec les riverains du Pont d'Aubenas afin de répondre au mieux à leurs attentes en matière d'amélioration de cadre de vie.

c. Petites parcelles et regroupements :

Dans le secteur central (Faubourg Jean Mathon, Place de la Petite Arménie, Place des Ateliers d'Antan, Rue de Tartary) on dénombre une quinzaine de parcelles cadastrées de tailles généralement modestes ; elles sont « enclavées » en ce sens qu'elles ne sont pas « traversantes », au contraire de celles de l'îlot central entre le Faubourg et la Place des Ateliers d'Antan.

Dans ce cas, leur rez-de-chaussée, et parfois la totalité des étages, ne disposent que d'une seule orientation et pas toujours la meilleure. Evidemment, le critère d'habitabilité est là encore plus défavorable.

Peut-être que certaines le sont déjà, mais pour ces parcelles-là, le rattachement à une construction voisine bénéficiant de meilleures expositions semble être la seule possibilité d'amélioration, ce qui est appelé ici « regroupement »...

A condition toutefois que l'acquisition de ces parcelles ne consiste pas, achetant à bas prix, à exécuter (dans le meilleur des cas), quelques travaux hâtifs de simple rafraîchissement pour les remettre sur le marché de la location ou de la vente, sans avoir repensé la disposition et le confort des lieux en leur faisant profiter de l'apport de nouvelles orientations.

Comment encourager et maîtriser une stratégie de regroupement (qui concerne essentiellement le domaine privé) dont l'objectif premier serait d'assurer, par une « restructuration interne », une meilleure habitabilité des logements concernés et véritablement défavorisés ? Pour l'aider dans cette tâche, la ville d'Aubenas a d'ores et déjà passé une convention de veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) afin de pouvoir maîtriser le foncier de ce secteur et ainsi de pouvoir assurer un portage foncier de plusieurs années, dans l'attente de trouver un porteur de projet soit privé, soit public (bailleurs sociaux) dans l'optique de réaliser une réhabilitation ou une démolition-reconstruction.

d. Contraintes et règlements opposables aux tiers :

1 – le secteur centre bourg qui serait concerné par des orientations d'aménagements et de renouvellement urbain proposées n'est pas concerné par le périmètre de protection des abords des 3 monuments historiques les plus proches (le château et le Dôme Saint Benoît, la Grange du Cheylard). Ce qui n'exclut pas la possibilité de consulter et entretenir un partenariat avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), au moins pour un avis de principe.

2 - le règlement du P.L.U pour les zones concernées, ni son esprit, sont en opposition avec les orientations proposées ici. Cependant, si besoin été le PLU est actuellement en révision et le cas échéant il pourrait modifier certaines règles afin d'assurer la faisabilité du projet urbain.

3 – le Plan de prévention des risques d'inondations (P.P.R.I) : le secteur du Pont d'Aubenas constitue à l'échelle communale, la principale zone d'urbanisation concentrée située à l'intérieur du périmètre inondable. Ce secteur est principalement classé 1 cb (centre bourg) car l'habitat y est concentrée et l'aléa « fort ».

La question intéresse tout particulièrement le front de constructions donnant sur les quais d'Ardèche. Il est peu vraisemblable qu'un projet de démolition/reconstruction soit compatible avec le règlement (§ 1.2/p. 27). Par contre, une restructuration de l'îlot, prévoyant la libération des logements ou parties de logements, situés en R.D.C (rez-de-chaussée) pour les reporter à des niveaux supérieurs (surélévations compatibles avec le P.L.U), cette orientation-là doit être étudiée car elle constituerait un plus à tous points de vue, pour améliorer la situation existante. A noter que le PPRI est également en cours de révision par la Préfecture de l'Ardèche et que des contacts ont été pris entre la commune et le service prévention afin que les 1ères orientations du projet urbain puissent être prises en compte lors de cette révision. Cependant le projet nécessitera alors de respecter :

- les règles et principes fondamentaux du PPRI (p. 27 du règlement actuel),
- l'enjeu architectural induit par ces obligations soit réaliste, d'écriture maîtrisée et compatible avec le caractère du patrimoine bâti local.

Les règles en question concernent aussi, bien entendu, les aires de stationnement, les murs de clôture.... En résumé, il s'agira bien, dans le respect du P.P.R.I. de trouver les meilleures réponses possibles pour promouvoir et maîtriser le développement de ce secteur tout en améliorant la situation actuelle car, comme précisé au paragraphe 4.2.1 (p. 20) « ... *geler l'évolution du bâti dans un secteur où sont concentrés tous les équipements d'infrastructure (réseaux) et de superstructure (bâtiments publics) ainsi que la majorité des activités économiques conduirait, à terme, à une asphyxie totale de ce territoire vital pour la commune d'Aubenas...* »

4 – aspects du Code Civil : concernant les « vues sur la propriété de son voisin » (section III paragraphes 675 et suivants du Code Civil), il est très clairement décrit les conditions qui devront être respectées dans le cas de créations ou de modifications de jours donnant sur la propriété d'un tiers. Dans le cas de projets de regroupements de parcelles, de démolitions ou surélévations partielles ou totales, comme dans le cas de modifications et de restaurations de façades, la question se posera inévitablement. En effet, de tels projets seront en partie inspirés par le souci et le besoin d'améliorer les prises de jours et de vues dans le but d'améliorer les conditions d'habitabilité des logements les plus défavorisés. Sur ce point, d'ailleurs, il serait souhaitable de mettre en place des mesures incitatives et d'accompagnements, surtout dans le cas des façades mises à jour après démolition (s) et donnant sur le domaine public.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de fonctionnement et de renouvellement urbains

N° de l'action	Nom de l'action
1.2.1	Réaménagement en avenue urbaine du faubourg Jean Mathon
1.2.2	Aménagement du carrefour faubourg Jean Mathon / rue de l'Eglise / rue des quais de l'Ardèche pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.3	Réaménagement du carrefour faubourg Jean Mathon / avenue de Roqua pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.4	Réalisation du 2 nd tronçon de la voie verte entre l'extrémité Sud de l'ancienne voie ferrée et le quartier Pont d'Ucel en passant par le Collège de Roqua, le centre régional de Tennis, le stade de Roqua...
1.2.5	Création d'un maillage secondaire de cheminements doux en lien avec la nouvelle centralité du bourg et avec la création de nouveaux équipements (parc urbain, centre social, école, piscine intercommunale, jardins familiaux...)
1.2.6	Réaménagement de la liaison piétonne entre le quartier de pont d'Aubenas et le centre historique (anciennes VC n°12 et CR n°21 et 22)
1.2.7	Création d'un parc relais à Pont d'Aubenas qui est une porte d'entrée pour le centre ville
1.2.8	Aménagement de la Place des Ateliers d'Antan comme centralité principale du quartier de pont d'Aubenas
1.2.9	Aménagement de la Place de l'Ecole en lien avec la place des Ateliers d'Antan
1.2.10	Aménagement de la Place de la Petite Arménie
1.2.11	Dédensification urbaine permettant la création d'espaces de respiration, et la mise en place d'un maillage de cheminements doux
1.2.12	Etude structure en collaboration avec EPORA sur 2 ilots d'habitat (ilot de la rue de l'Eglise et Ilot de la rue du quai de l'Ardèche) en vue d'une réhabilitation ou d'une démolition reconstruction. Cette étude comprendra un volet pédagogique pour les élus et une étude de marché englobant le marché du quartier de Pont d'Ucel

3. La question de l'architecture :

Du point de vue de la typologie architecturale, ce centre bourg est ordinaire en ce sens que les constructions sont de formes conformes aux traditions constructives méridionales et aux compositions (alignements, façades) typiques du XIXe. Si les alignements sur rues sont « tirés au cordeau », les hauteurs des bas de pentes sont de niveaux parfois très variables. Les hauteurs moyennes varient de R +1 à R +2, plus rarement à R +3. Quelques R+0 subsistent encore, témoignages de pratiques artisanales ou industrielles qui se sont éteintes (remises, ateliers, garages ...).

A l'exception des constructions d'angles de rues, souvent pourvues de croupes, les parcelles sont couvertes à deux pentes, faitage parallèle à la voie qu'elles bordent. Les toitures sont recouvertes principalement de tuiles de terre cuite (plates et canal) avec des passées de toitures constituées généralement de génoises, parfois d'échelle des chevrons laissés apparents.

Lorsque les façades ne sont pas enduites, il faut considérer que c'est le résultat soit d'une décrépitude soit d'un inachèvement. En effet, la nature même de la maçonnerie de la plupart des constructions traditionnelles du bourg appelle inévitablement un enduit de finition, une incitation devra alors être proposée aux propriétaires.

La mise en valeur de l'architecture industrielle dont il subsiste de beaux exemples, fait également partie des enjeux architecturaux. Mais sur ce chapitre, l'initiative privée semble bien partie avec la gestation en cours d'un projet à moyen terme de la réhabilitation de l'ancienne école St Nicolas et de l'ancienne Manufacture Royale de Draps dite « Goudard-Ruelle », fondée en 1707 lors des Etats Généraux du Vivarais.

Quant à l'îlot central, son front de façades qui borde la Place des Ateliers d'Antan, particulièrement bien exposée, doit être traité avec une grande sensibilité et beaucoup de délicatesse. Les mêmes attentions seront indispensables pour y intégrer les mesures nécessaires à la conquête des combles (attiques, terrasses en toiture, châssis,...).

Si en terme de patrimoine architectural, il n'y a rien de vraiment exceptionnel dans le bourg, c'est sa cohérence d'ensemble et les différents témoignages industriels gravés dans les pierres et les jardins qu'il convient non seulement de mettre en valeur, mais aussi de confronter aux besoins du XXI^e siècle.

Restauration, rénovation, déconstructions, reconstructions, remplissage de « dents creuses »,... les maîtres d'œuvres à venir devront savoir se glisser discrètement et efficacement dans le tissu existant pour : sauver, mettre en valeur, reconstituer mais aussi pour inventer et montrer ce que le siècle présent est capable d'écrire (architecture contemporaine affirmée), en prenant en compte ce que la tradition nous a transmis.

Il faudra être très attentifs à la manière dont les architectes traiteront les questions de parti architectural (parti traditionnel/parti pris résolument contemporain,...) et les réponses architecturales qu'ils donneront aux exigences d'ordre purement technique (par exemple protection face aux risques d'inondation, construction sur pilotis, rez-de-chaussée non clos,...).

Toutes ces questions s'ajoutent à l'ensemble des enjeux (socioculturels, financiers, d'économie locale, ...) qui fondent les projets de renouvellement et de développement urbain.

Le Pont d'Aubenas mérite bien d'en être une cible prioritaire et exemplaire.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière d'architecture

N° de l'action	Nom de l'action
1.3.1	Subvention communale en matière de réfection des façades des principaux axes du bourg
1.3.2	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil pour accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de leur projet
1.3.3	Prise en compte du risque inondation dans la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain afin d'améliorer la situation existante

A. Le « cœur historique et commercial » de la cité

Outre l'intervention massive sur le faubourg de Pont d'Aubenas, le volet urbain du contrat de ville d'Aubenas s'inscrit dans la poursuite de la métamorphose du cœur de ville. En effet, si depuis le début des années 2000, les espaces publics du Sud et de l'Est du centre historique ont fait l'objet de nombreux aménagements successifs, le secteur Ouest n'a quant à lui que très peu été remodelé.

Aussi, afin de valoriser l'image du cœur de ville auprès de ses habitants mais aussi pour l'ensemble des usagers, la ville souhaite prolonger cette intervention sur les quartiers dits « Dôme/Grenette » et « Les Blaches » améliorant ainsi la liaison urbaine vers l'Ouest en direction du quartier « les Oliviers ».

Ce projet urbain s'illustre alors une amélioration globale du cadre de vie des habitants mais il s'inscrit également dans l'optique d'affirmer durablement, le cœur rayonnant de l'agglomération albenassienne, comme le pôle « *commercial, culturel, patrimonial et touristique* » incontournable du Sud Ardèche. De ce fait, 11 thématiques forment les piliers de « la gestion du centre-ville ». Ils sont visualisés sous le graphique ci-dessous.

Affirm ville

La place de la culture

a. L'espace muséal d'art contemporain

Au-delà des événements culturels majeurs existants (rencontres des cinémas d'Europe, Invitation à..., carrefour du 9ème art...) et des équipements majeurs situés en centre ville (salle Le Bournot, médiathèque intercommunale, les cinémas, salles d'expositions du château...), la ville d'AUBENAS souhaite constituer une destination culturelle importante en participant à la réalisation de 2 équipements majeurs que sont l'espace muséal d'art contemporain et le complexe cinématographique de centre-ville

En effet, dans le but d'améliorer l'offre touristique et de faire rayonner le cœur de ville, la commune souhaite redonner une seconde vie au château des Montlaur. Suite au déménagement des juridictions pour des raisons d'accessibilité, le château dispose de nombreux espaces aujourd'hui disponibles. Ainsi un projet de transformation du site en espace muséal a paru cohérent avec les orientations de la politique communale et avec le souhait de rendre à ce monument historique classé sa place de haut lieu culturel.

Il s'agit de l'inscrire dans la continuité d'une politique culturelle globale et de poursuivre le travail entamé depuis de nombreuses années, en direction de l'art contemporain notamment par l'accueil d'artistes tels que Rachid Koraïchi, Djoti Bjalava, Evaristo, Agatha Ruiz de la Prada ou plus récemment Rossine et Maître Akeji, trésor national vivant au Japon.

Il s'agit pour la ville et le territoire de se doter d'un nouvel équipement géré de manière professionnelle dans une perspective de développement humain, culturel et économique.

Deux chantiers sont menés en parallèle, la rénovation technique du château et le projet artistique et culturel du lieu. En effet, ce projet sera également l'occasion pour la commune de réaliser des travaux de restauration architecturale et patrimoniale du château ainsi qu'une étude historique de synthèse pour mieux appréhender les lieux reprenant phase par phase les périodes durant lesquelles le bâtiment a été modifié, la réalisation de sondages en polychromie notamment dans les pièces d'apparat (analyse des couches de peintures, etc...), sondages dans les plafonds ou cloisons modernes pour affiner le mode constructif et la datation, datations dendrochronologies (datation des pièces en bois).

b. Le multiplexe de centre-ville

Parallèlement au projet du château des Montlaur, la commune accompagne la SCOP le Navire pour la réalisation d'un complexe cinématographique de centre-ville. Ce projet permet de conserver les cinémas au sein du cœur de ville tout en leur permettant de réaliser un équipement qui répond à l'ensemble des réglementations actuelles (sécurité, accessibilité des PMR) tout en apportant le confort moderne recherché par les usagers (son, écran, stationnement...). Ce projet permettra également l'augmentation de la capacité actuelle des cinémas avec 6 salles de projection totalisant 895 places (contre 6 salles et 824 places à l'heure actuelle).

La commune apporte donc son soutien financier, mais aussi au travers de la mise à disposition d'un foncier communal, de l'aménagement des abords et de la prise en charge d'un parc de stationnement public de 80 places qui sera situé en toiture de l'équipement.

Par ailleurs, le multiplexe comprendra également un espace original, dédié à la valorisation des actions territoriales, appelé « Le 7 ». D'une surface totale de près de 400 m², cet espace comprendra une salle de projection/conférence pouvant accueillir plus de 80 personnes assises ainsi qu'une salle d'exposition de plus de 100 m², un espace d'animation, une loge, un espace extension pour les réceptions, signature etc., un espace d'exposition de plus de 100m². La salle de réception et l'Espace d'exposition. Attenante à la salle de projection, la salle de réception peut aussi fonctionner comme une extension latérale pour l'accueil de stand, visuels, etc.

« Le 7 » sera ainsi le lieu privilégié de diffusion d'images expérimentales ou promotionnelles ayant trait au patrimoine naturel et culturel du territoire. Elle favorisera la rencontre des professionnels et des publics autour de l'exploration de ces territoires et de leurs richesses par la diffusion de programmes audiovisuels, par l'accueil de conférences, d'interventions, par l'organisation de conférences de presse et de signatures.

Ainsi ce lieu permettra également de renforcer le lien entre la ville d'Aubenas et le pôle documentaire de Lussas en Ardèche (Village documentaire et lieu de formation universitaire sur le film documentaire) pour la vulgarisation et la confrontation publique de la création audiovisuelle expérimentale.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de culture

N° de l'action	Nom de l'action
2.1.1	Création d'un espace muséal d'art contemporain dans le château
2.1.2	Maintien du cinéma de centre-ville



1. La mise en valeur du Patrimoine

Afin de conforter l'image d'une ville au riche patrimoine, la commune d'AUBENAS souhaite mettre en valeur son patrimoine historique et paysager car il constitue un composant incontournable du rayonnement du cœur de ville. Outre le cadre réglementaire national actuel (codes de l'environnement et du patrimoine, procédure des sites classés, inscrits...) qui s'applique sur Aubenas, la commune souhaite adapter ces réglementations au contexte local afin que ces mesures soient à la fois pérennes et cohérentes. Elle souhaite également que les propriétaires puissent s'approprier et participer à cette mise en valeur en les accompagnant et les soutenant dans leurs démarches

a. Assurer un cadre réglementaire pérenne de mise en valeur du patrimoine

Dans un 1^{er} temps, la commune souhaite mettre en place un cadre réglementaire adapté au contexte local. En effet, que ce soit en matière de préservation architecturale ou pour la protection des paysages locaux, elle ne souhaite plus s'en remettre uniquement aux textes nationaux mais plutôt établir un cadre spécifique adapté aux circonstances locales et partagé par les albenassiens.

La publicité extérieure.

Dans un premier temps, la commune élabore un Règlement Local de Publicité (RLP) qui permettra de définir des règles précises et plus ou moins restrictives selon les secteurs du territoire communal. Il permettra ainsi de renforcer la préservation des abords des monuments historiques et de réglementer les supports d'affichages et autres enseignes des activités existantes.

L'architecture et les paysages

La commune envisage également l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur Architecturale et Paysagère (AVAP). Ce règlement, dont le périmètre serait alors étendu sur le cœur historique, permettrait ainsi de définir une réglementation précise et pérenne de la préservation de l'héritage architectural et paysager. Cette protection supplémentaire aurait également pour avantage de permettre aux propriétaires désireux de réaliser des travaux de restauration d'un élément du patrimoine bâti non protégé au titre des Monuments Historiques et situé dans l'AVAP d'obtenir le Label de la Fondation du Patrimoine ouvrant ainsi droit à l'octroi d'une aide financière et/ou de déductions fiscales.

L'élaboration de l'AVAP serait alors couplée avec une étude de Périmètre de protection Modifié (PPM) visant à limiter le périmètre des « abords des monuments historiques » (actuellement d'un rayon de 500 m !!!) aux espaces les plus intéressants sur le plan patrimonial et qui participent réellement de l'environnement du monument, permettant ainsi de véritablement adapter la réglementation au contexte local et répondant ainsi à des critères de simplification administrative.

b. Soutenir le patrimoine vernaculaire du cœur historique

En 2013, la commune a réalisé un registre foncier du cœur de ville qui a permis d'inventorier les éléments d'architecture composant le patrimoine vernaculaire albenassien. Aussi afin que la mise en valeur du cœur de ville ait un impact plus important, la commune souhaite accompagner les propriétaires dans la réfection des façades de leurs immeubles. Pour ce faire, elle mettra à disposition gratuitement un architecte conseil pour les aider et les conseiller dans leurs travaux. Il pourra ainsi réaliser des insertions colorimétriques pour les travaux de réfection de façades projetés et suivre le bon déroulement des travaux et le respect des prescriptions.

Par ailleurs, depuis le début des années 2000, la commune octroie des aides pour les travaux des façades dans les quartiers anciens. Elle s'applique aussi bien à la réfection des façades qu'à la mise en valeur d'éléments ornementaux ou encore la réfection des portes de caractère.

c. Une mise en scène des richesses albenassiennes

Au-delà d'une intervention ciblée uniquement sur les éléments d'architecture et de paysage, la commune souhaite compléter cette mise en valeur par la mise en scène du patrimoine composant le cœur de Ville.

D'une part, la commune a d'ores et déjà mené une étude relative à la mise en œuvre d'un plan lumière des principaux édifices du cœur de ville. Une première phase de travaux a été réalisée avec la mise en lumière du château des Montlaur. D'autres édifices tels que l'Eglise ou le Dôme St Benoît doivent également faire l'objet d'une mise en lumière.

D'autre part, dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des paysages et de l'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers du cœur de ville, la commune s'est engagée à changer la signalétique de valorisation du patrimoine et installer un véritable jalonnement

piéton destiné à signaler les sites touristiques, les rues principales ou les services communaux dans le cœur de ville. Les nouveaux panneaux ainsi posés sont destinés à fournir au piéton des informations générales sur l'édifice (église, château, ...) mais aussi et surtout attirer l'attention sur des ouvrages patrimoniaux moins visibles (fontaines) mais qui ont marqué l'histoire et la construction de la cité. Il s'agira alors d'apposer des mini totems ou des plaques présentant :

- Le nom de l'édifice concerné,
- Un espace réservé à une lithographie ou plan d'époque ou autre,
- Des pavés de texte français, Anglais et Néerlandais à minima.
- L'intégration du flashcode.

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de patrimoine

N° de l'action	Nom de l'action
2.2.1	Mise en place d'une AVAP + subvention fondation du patrimoine
2.2.2	Elaboration d'un Règlement Local de Publicité
2.2.3	Mise en place d'un Périmètre de Protection Modifié des Monuments historiques
2.2.4	Subventions permanentes pour la réfection des façades
2.2.5	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil
2.2.6	Mise en place d'un « plan lumière » du cœur de ville
2.2.7	installation d'une signalétique de valorisation patrimoniale

Illustration des panneaux de signalétiques qui équiperont le cœur de ville



VALORISATION PATRIMONIALE 1

2. L'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers du cœur de ville

a. La poursuite de l'intervention sur des espaces publics intégrés

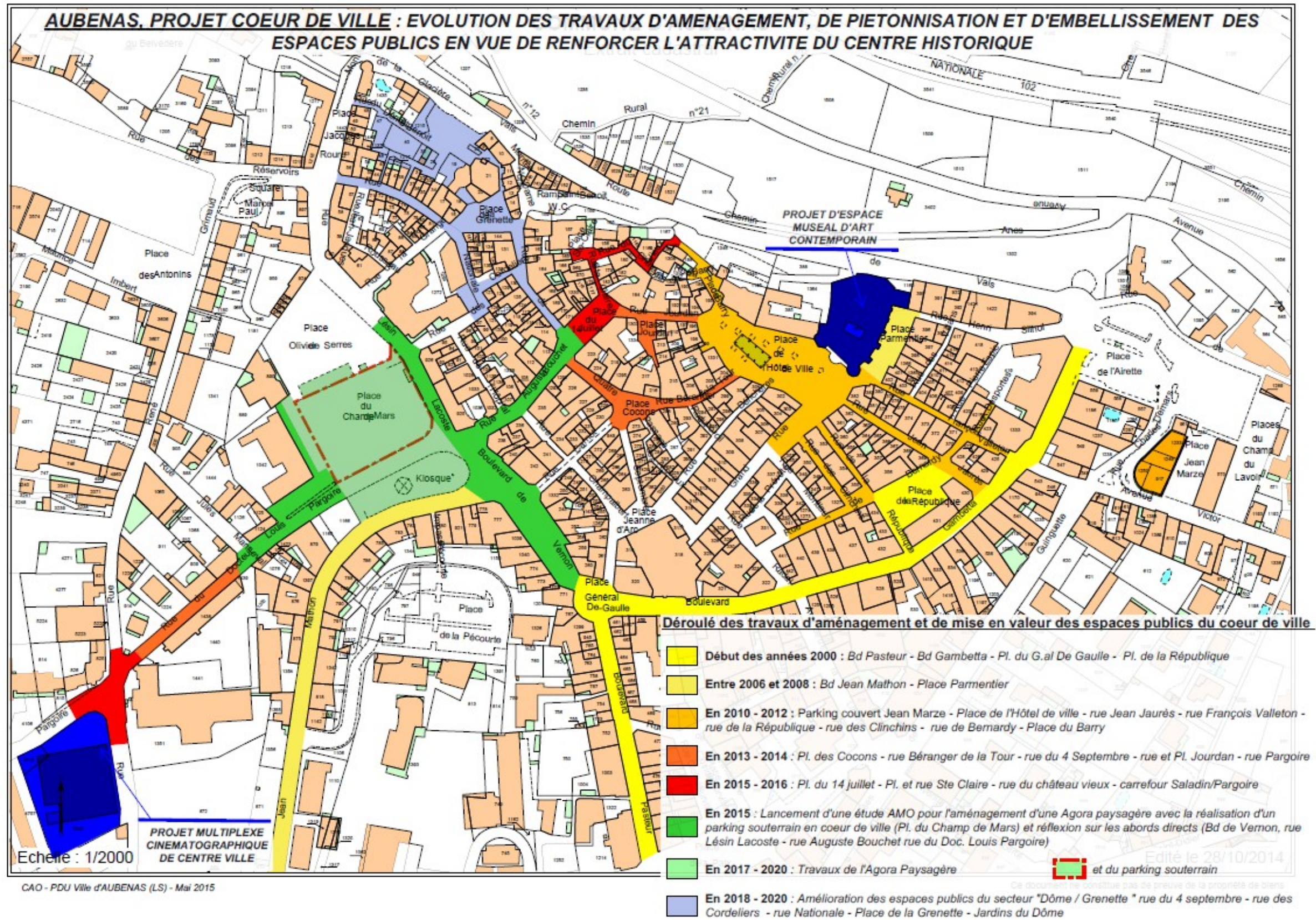
Suite à l'aménagement urbain des espaces publics du secteur Ouest du cœur de ville, la commune souhaite poursuivre géographiquement ces aménagements en direction du secteur « Dôme/Grenette » et en direction du quartier des « Blaches ». Les aménagements ainsi réalisés, et dont la cartographie à la page suivante présente la localisation et le déroulé dans le temps, prennent en compte :

- Les différents usages de ces espaces partagés (piétons, voitures, livraisons...)
- La prise en compte de l'accessibilité
- L'homogénéité en matière des types de traitement (revêtements, matériaux, teintes, mobiliers urbains...)
- La prise en compte et l'intégration des containers pour les ordures ménagères
- La réfection des réseaux publics usagers
- L'enfouissement des réseaux aériens

Après le réaménagement de la place de l'Hôtel de ville en 2012, le chantier du champ de Mars sera le second espace public phare de la commune à faire l'objet de travaux. Il bénéficiera d'une métamorphose profonde puisqu'il est prévu la création d'une agora paysagère e surface et d'un parc de stationnements souterrain de 2 niveaux devant permettre :

- d'améliorer l'accessibilité au centre-ville,
- de fournir un espace privilégié pour reconquérir de nouveaux habitants (familles, habitants de diverses catégories socioprofessionnelles),
- d'offrir un espace de détente aux riverains (pôle sénior- foyer et maison de retraite dans l'immédiate proximité),
- de valoriser l'identité albenassienne patrimoine-culture-commerce
- fournir un nouvel équipement pour conquérir une clientèle touristique plus nombreuse,
- créer un espace de rencontres intergénérationnelles (pôle seniors, lycées et collèges, petite enfance),
- véritable projet de développement durable au titre de la multi modalité de l'espace, du développement du lien social intergénérationnel ou encore du point de vue écologique (poumon vert du cœur de ville),

Dans les pages ci-après vous trouverez les 1ères intentions d'aménagements qui devront alors être confirmées par l'étude AMO



b. Le soutien à l'initiative privée pour amélioration du parc de logements

Après les actions en faveur de la mise en valeur du patrimoine et des espaces publics ainsi qu'en compléments des aides financières proposées aux propriétaires, la commune, en association avec la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals a lancé une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat. En l'état actuel de cette pré-étude, le cœur de ville sera identifié comme l'un des 3 quartiers d'intervention prioritaire de l'agglomération.

Cette intervention coordonnée de la ville, de la CCPAV et de l'Etat a pour but de :

- Diminuer la vacance importante notamment dans le secteur « Dôme/Grenette/14 juillet » sur lequel la vacance est estimée à plus de 20%
- Accompagner la réhabilitation des logements les plus dégradés
- Enrayer les quelques poches de logements indignes

Elle a pour but de s'adresser aussi bien aux propriétaires occupants qu'aux propriétaires bailleurs car il s'agit de secteurs dans lesquels les propriétaires occupants sont peu nombreux (25% contre une moyenne de près de 40% sur la globalité de la commune)

Parallèlement à l'accompagnement de l'initiative privée, la commune travaille en collaboration avec les bailleurs sociaux disposant de logements sur le périmètre du cœur historique (119 logements dont 42 conventionnés entre des propriétaires privés et l'ANAH). Un inventaire du patrimoine social détenu par les bailleurs est en cours. Ainsi les logements qui le nécessiteraient feront l'objet d'une réhabilitation.

Pour garantir un nombre de réhabilitation suffisant pour permettre une mutation profonde de l'état et de la qualité du bâti, les objectifs inscrits dans le PLH seront déclinés au niveau du quartier du cœur de ville au même titre que pour les 2 autres quartiers inscrits dans le contrat de ville. Ainsi la recherche de l'atteinte des objectifs chiffrés pourra être évaluée lors du bilan triennal du PLH.

c. L'accompagnement de la fonction principale du cœur de ville : les commerces, les services et l'artisanat

Entre 2009 et 2014, la commune a pu bénéficier du Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce dans les quartiers du centre-ville et de Pont d'Aubenas. Une véritable équipe de travail a pu être mise en place pour faire émerger de nouvelles orientations en vue de favoriser le dynamisme de ces quartiers.

Au-delà des actions purement commerciales, des aménagements urbains réalisés et des aides directes octroyées pour la modernisation des commerces et des locaux artisanaux, le FISAC a permis de mettre en place la « Maison de l'Artisanat et du Commerce » et ainsi de recruter 2 agents pour animer et mobiliser les différents acteurs du centre-ville. Après 6 années de travail, ceci a pu aboutir à la formalisation et la mise en œuvre d'une stratégie innovante de management de centre-ville. Elle vise ainsi à coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour promouvoir et valoriser le cœur de ville. Cette synergie rassemble des acteurs de tous horizons (institutionnels, consulaires, élus, commerçants, artisans, banques, chefs d'entreprises locaux ...)

Cette synergie des différents acteurs du cœur de ville a pu d'ores et déjà aboutir à la rédaction d'un agenda 21 du centre-ville déterminant les enjeux et listant des actions partagées par tous afin de définir une véritable stratégie pour favoriser le rayonnement du cœur de ville.

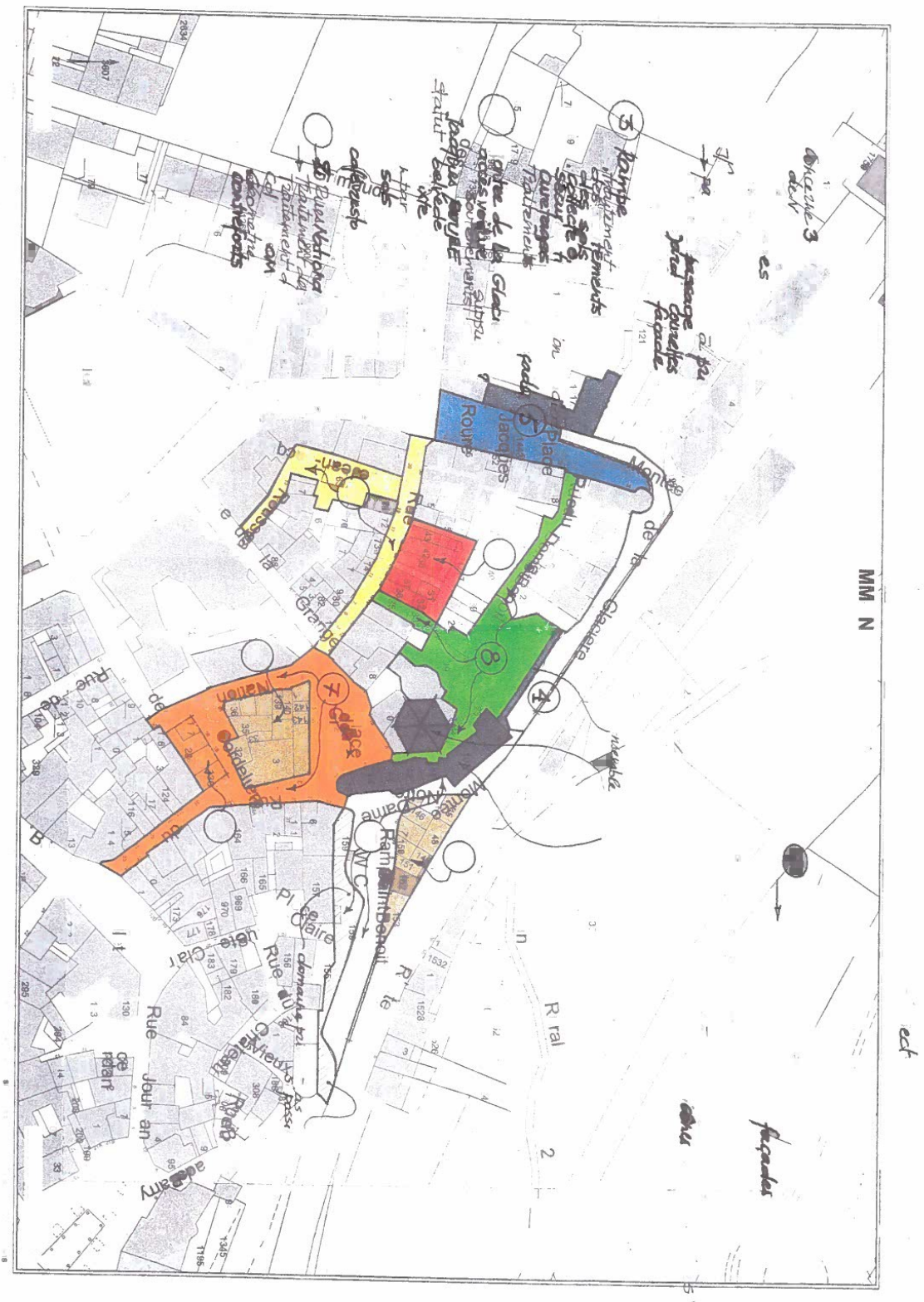
Dans le but de parvenir à une intervention complète, la commune souhaite également se doter de 2 outils majeurs :

- Un conventionnement avec l'Etablissement Public Ouest Rhône Alpes (EPORA) (ce conventionnement a même eu lieu en décembre 2014). L'EPORA aura alors pour rôle d'accompagner et de conseiller la commune dans le portage foncier de projet en matière d'habitat (acquisition, démolition, reconstruction, réhabilitation), que de projets commerciaux (remembrement, regroupements, relocalisation...)
- La réflexion autour de la mise en place d'un droit de Préemption des baux commerciaux qui permettrait alors à la commune de disposer de l'ensemble des outils pour protéger la vitalité et la pluralité commerciales du cœur de ville

Synthèse des actions d'intervention envisagées en matière de cadre de vie des habitants et des usagers du cœur de ville

N° de l'action	Nom de l'action
2.3.1	étude AMO pour la création d'une agora paysagère
2.3.2	aménagement de la liaison Ouest du cœur de ville (rue du 4 septembre / Place de la Grenette / rue des Cordeliers / rue Nationale / place jacques Roure)
2.3.4	amélioration de l'espace public des « jardins du Dôme
2.3.5	aménagement du carrefour Grimaud / Pargoire Saladin
2.3.6	installation de lieux d'affichage réservés aux habitants
2.3.7	mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé de type OPAH dans lequel le cœur de ville est identifié comme périmètre prioritaire
2.3.8	signature d'une convention avec l'EPORA en vue d'une intervention foncière en centre-ville
2.3.9	réflexion autour de la mise en place du droit de préemption des baux commerciaux dans l'optique de réaliser du remembrement commercial

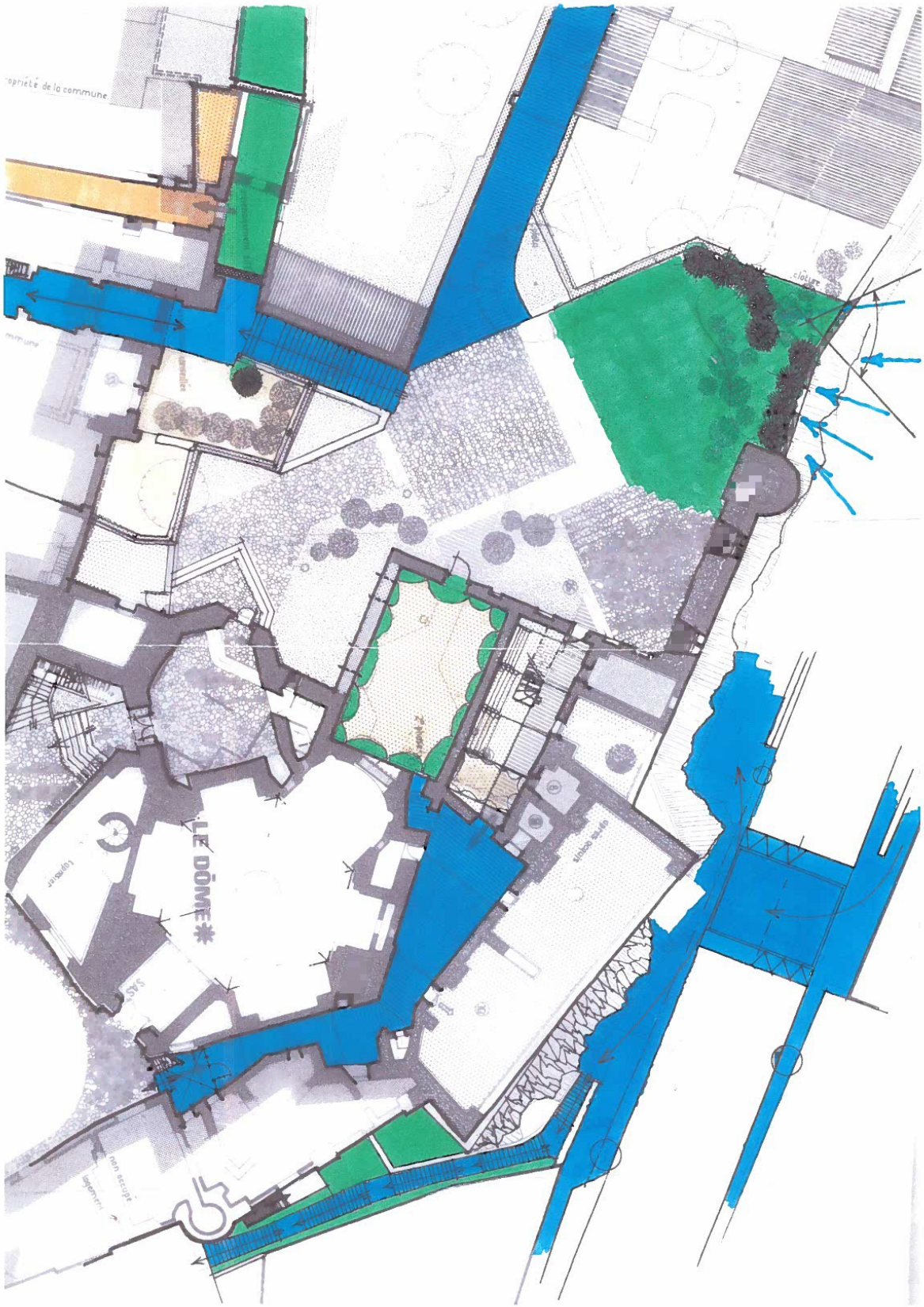
Plan A3 des principes d'aménagement du quartier « Dôme/Grenette »



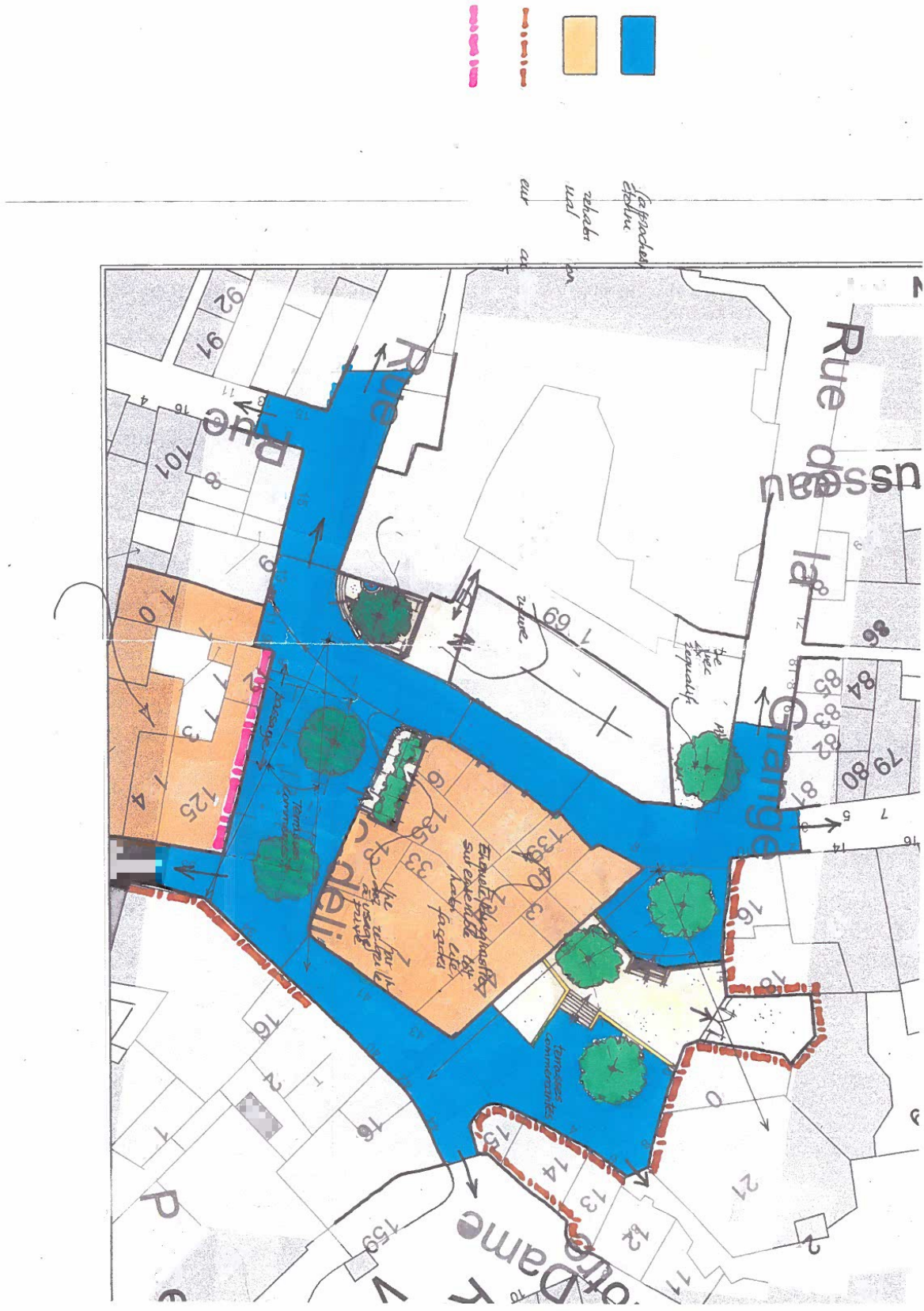
Plan A3 des principes d'aménagement de l'îlot « Grenette/Cordeliers »



Plan A3 des principes d'aménagement des « jardins du Dôme »



Plan A3 des principes d'aménagement de la Place Jacques Roure



La « cité jardins » des Oliviers

Ce quartier ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une rénovation urbaine importante qui doit s'achever en 2016, le volet urbain du contrat de ville 2015 – 2020 consiste d'une part à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement en faveur de l'appropriation de ces espaces par les habitants et d'autre part à améliorer l'intégration du quartier des Oliviers aux quartiers adjacents.

1. Pérenniser les espaces publics réaménagés dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) et atteindre la mixité des populations résidentes

Dans le but de conserver la qualité des espaces publics créés ou réaménagés dans le cadre du PNRU, les instances d'échanges et de retour d'expériences seront maintenues. Il s'agit notamment de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GSUP) et de la cellule de veille permettant de regrouper les acteurs agissant sur et pour le quartier dans le but d'échanger sur les difficultés, les améliorations à porter et les actions et aménagement perçus positivement par les habitants et usagers afin de pouvoir les répliquer sur d'autres secteurs.

Par ailleurs, le PNRU du quartier des Oliviers prévoyait la réalisation de 15 logements en accession sociale et de 8 logements en promotion qui devaient être réalisés par la foncière logement. Cette 2^{ème} opération a été abandonnée comme pour de nombreux sites PNRU en France, par ailleurs, à ce jour seule la 1^{ère} opération de 6 logements en accession sociale a pu être commercialisée. La mixité en terme de nature des logements est primordiale pour la réussite du projet dans sa globalité et l'intégration à long terme de l'image du quartier dans le paysage albenassien. C'est pourquoi un travail en profondeur sur la promotion du quartier et de ses disponibilités est nécessaire. L'apport de nouvelles population et la possibilité du parcours résidentiel des habitants du quartier étant un gage de la réussite, il sera nécessaire de créer un espace d'informations et de promotion qui donnera plus de visibilité aux personnes en recherche d'une acquisition. Ce lieu unique pourrait alors être couplé avec les opérations en direction de l'habitat dans les 3 quartiers identifiés dans la politique de la ville.

Synthèse des actions d'intervention envisagées pour l'accompagnement du PNRU des Oliviers

N° de l'action	Nom de l'action
3.1.1	maintien des instances de gestion locale (GSUP, cellule de veille)
3.1.2	création d'un lieu dédié en matière d'habitat regroupant les projets, les aides, les partenaires... de type « bureau de l'habitat »

2. Améliorer l'intégration des Oliviers aux quartiers adjacents

Au-delà du périmètre de l'ancien PNRU, l'intégration sociale et urbaine des Oliviers passe également par une intervention sur les franges. C'est ainsi qu'il convient d'avoir des actions en faveur de ces secteurs et ce dans différents domaines.

En matière, d'amélioration de l'habitat, l'OPAH pourra ainsi avoir une intervention ciblée sur le groupe d'habitations que l'on appelle « l'ancienne cité ouvrière » des Oliviers. Construits entre les années 50 et 70, ces 80 logements dont 64 appartiennent à des propriétaires privés et 16 appartiennent à ADIS pourraient faire l'objet d'une réhabilitation permettant soit de prévoir des travaux d'améliorations énergétiques voire des travaux d'adaptations au vieillissement et au handicap

En outre, la liaison Est-Ouest prévue dans le cadre du PNRU du quartier des Oliviers a permis d'amorcer une liaison urbaine vers le centre-ville. Cette liaison pourrait être continuée afin de relier le quartier des Oliviers à un équipement culturel majeur qu'est le complexe cinématographique. Cela nécessitera de prolonger l'aménagement de la liaison Est-Ouest au niveau du boulevard de l'Europe, devant le lycée Marcel Gimond

Synthèse des actions d'intervention envisagées pour la couture urbaine du PNRU des Oliviers avec les quartiers adjacents

SYNTHESE DES ACTIONS DU VOLET URBAIN DU CONTRAT DE VILLE DES QUARTIERS D'AVENIR D'AUBENAS

N° de l'action	Nom de l'action
Faubourg de Pont d'Aubenas / cadre de vie	
1.1.1	Sélectionner un Assistant à Maitrise d'Ouvrage / Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain (AMO/OPCU) pour la vision globale
1.1.2	Mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé de type OPAH dans lequel le quartier de Pont est identifié comme périmètre prioritaire
1.1.3	Réaménagement du réseau des 3 places du faubourg (Petite Arménie, ateliers d'Antan, place de l'école)
1.1.4	Réaménagement de la traversée du faubourg
1.1.5	Aménagement des berges au niveau de la rue du quai de l'Ardèche par la réalisation d'un cheminement et la création d'une terrasse
1.1.6	Réalisation d'une étude structure avec le concours de la CDC pour évaluer la faisabilité technique d'une nouvelle centralité commerciale donnant sur la place des Ateliers d'Antan
1.1.7	Restructuration et extension du groupe scolaire de Pont d'Aubenas en lien avec le réaménagement de la place des Ateliers d'Antan
1.1.8	Extension des locaux du centre social de Pont d'Aubenas situé à proximité de la place des ateliers d'Antan
1.1.9	Réflexions sur la réaffectation des locaux de la caserne des pompiers en équipement public (par exemple lieu de formation)
1.1.10	Aménagement d'un parc devant le centre de jardins familiaux à destination des habitants de Pont d'Aubenas
Faubourg de Pont d'Aubenas / fonctionnalisme et renouvellement urbains	
1.2.1	Réaménagement en avenue urbaine du faubourg Jean Mathon
1.2.2	Aménagement du carrefour faubourg Jean Mathon / rue de l'Eglise / rue des quais de l'Ardèche pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.3	Réaménagement du carrefour faubourg Jean Mathon / avenue de Roqua pour marquer l'entrée de bourg et améliorer la circulation des usagers
1.2.4	Réalisation du 2 nd tronçon de la voie verte entre l'extrémité Sud de l'ancienne voie ferrée et le quartier Pont d'Ucel en passant par le Collège de Roqua, le centre régional de Tennis, le stade de Roqua...
1.2.5	Création d'un maillage secondaire de cheminements doux en lien avec la nouvelle centralité du bourg et avec la création de nouveaux équipements (parc urbain, centre social, école, piscine intercommunale, jardins familiaux...)
1.2.6	Réaménagement de la liaison piétonne entre le quartier de pont d'Aubenas et le centre historique (anciennes VC n°12 et CR n°21 et 22)
1.2.7	Création d'un parc relais à Pont d'Aubenas qui est une porte d'entrée pour le centre-ville
1.2.8	Aménagement de la Place des Ateliers d'Antan comme centralité principale du quartier de pont d'Aubenas
1.2.9	Aménagement de la Place de l'Ecole en lien avec la place des Ateliers d'Antan
1.2.10	Aménagement de la Place de la Petite Arménie
1.2.11	Dé densification urbaine permettant la création d'espaces de respiration, et la mise en place d'un maillage de cheminements doux
1.2.12	Etude structure en collaboration avec EPORA sur 2 ilots d'habitat (ilot de la rue de l'Eglise et Ilot de la rue du quai de l'Ardèche) en vue d'réhabilitation ou d'une démolition reconstruction. Cette étude comprendra un volet pédagogique pour les élus et une étude de marché englobant le marché du quartier de Pont d'Ucel
Faubourg de Pont d'Aubenas / Architecture	

1.3.1	Subvention communale en matière de réfection des façades des principaux axes du Bourg
1.3.2	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil pour accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de leur projet
1.3.3	Prise en compte du risque inondation dans la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain afin d'améliorer la situation existante

Cœur de ville / Culture

2.1.1	Création d'un espace muséal d'art contemporain dans le château
2.1.2	Maintien du cinéma de centre ville

Cœur de ville / Patrimoine

2.2.1	Mise en place d'une AVAP + subvention fondation du patrimoine
2.2.2	Elaboration d'un Règlement Local de Publicité
2.2.3	Mise en place d'un Périmètre de Protection Modifié des Monuments historiques
2.2.4	Subventions permanentes pour la réfection des façades
2.2.5	Mise à disposition gratuitement d'un architecte conseil
2.2.6	Mise en place d'un « plan lumière » du cœur de ville
2.2.7	installation d'une signalétique de valorisation patrimoniale

Cœur de ville / Cadre de Vie

2.3.1	étude AMO pour la création d'une agora paysagère
2.3.2	aménagement de la liaison Ouest du cœur de ville (rue du 4 septembre / Place de la Grenette / rue des Cordeliers / rue Nationale)
2.3.4	amélioration de l'espace public des « jardins du Dôme
2.3.5	aménagement du carrefour Grimaud / Pargoire Saladin
2.3.6	installation de lieux d'affichage réservés aux habitants
2.3.7	mise en place d'un dispositif pour l'amélioration de l'habitat privé de type OPAH dans lequel le cœur de ville est identifié comme périmètre prioritaire
2.3.8	signature d'une convention avec l'EPORA en vue d'une intervention foncière en centre-ville
2.3.9	réflexion autour de la mise en place du droit de préemption des baux commerciaux dans l'optique de réaliser du remembrement commercial
2.3.1	étude AMO pour la création d'une agora paysagère




Cité Jardins des Oliviers / Accompagnement du PNRU


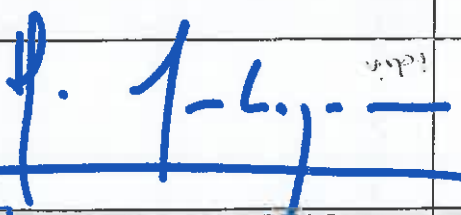

3.1.1	maintien des instances de gestion locale (GSUP, cellule de veille)
3.1.2	création d'un lieu dédié en matière d'habitat regroupant les projets, les aides, les partenaires... de type « bureau de l'habitat »


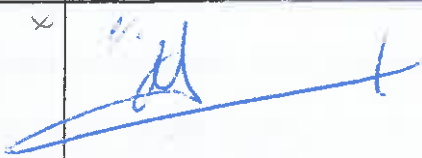
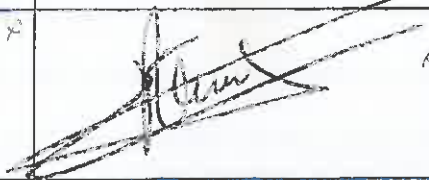
Cité Jardins des Oliviers / Couture urbaine




3.2.1	mettre en place une action spécifique destinée à l'amélioration des logements de l'ancienne « cité ouvrière »
3.2.2	aménagement du boulevard de l'Europe au niveau du lycée Marcel Gimond permettant d'améliorer la liaison vers les équipements du cœur de ville


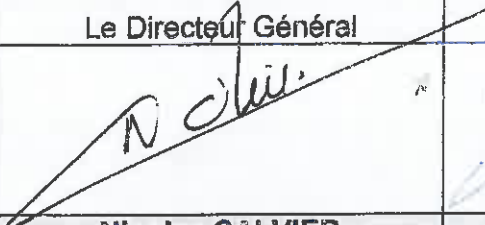
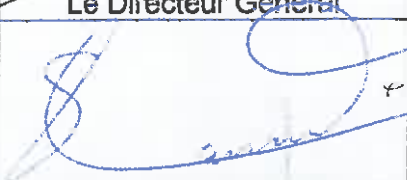
Signé à Aubenas, le 6 juillet 2015

Pour l'Etat, le Préfet	Pour la Commune d'Aubenas, Le Maire	Pour la Communauté des Communes du Pays d'Aubenas-Vals, Le Président
		
Alain TRIOLLE	Jean-Pierre CONSTANT	Jean-Yves MEYER

Pour la Région Rhône-Alpes, Le Président	Pour le Département de l'Ardèche, Le Président	Pour l'Education Nationale, Directrice des Services de l'Education Nationale de l'Ardèche
		
Jean-Jack QUEYRANNE	Hervé SAULIGNAC	Christine DODANE

Pour l'Agence Régionale de Santé, Déléguée départementale 07/26	Pour la Caisse des Dépôts et Consignations, Le Directeur Régional	Pour la CAF, Le Président et Le Directeur
		
C. PALLIES-MARECHAL	Patrick FRANCOIS	A. VIALLE et E. ROUIT

Pour le Tribunal de Grande Instance, Le Président	Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, La Présidente	Pour Pôle Emploi, Directeur territorial Ardèche
		
Ghani BOUGHERRA	Fabienne MUNOZ	Philippe FOURNIER

Pour la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale, La Présidente	Pour ADIS SA HLM Le Directeur Général	Pour Ardèche Habitat Le Directeur Général
		
Marie-Noëlle DURAND	Nicolas CALVIER	Samuel CARPENTIER

Signé à	le	
Pour l'Etat, le Préfet	Pour la Commune d'Aubenas, Le Maire	Pour la Communauté des Communes du Pays d'Aubenas- Vals, Le Président
Alain TRIOLLE	Jean-Pierre CONSTANT	Jean-Yves MEYER

Pour la Région Rhône-Alpes, Le Président	Pour le Département de l'Ardèche, Le Président	Pour l'Education Nationale, Directrice des Services de l'Education Nationale de l'Ardèche
Jean-Jack QUEYRANNE	Hervé SAULIGNAC	Christine DODANE

Pour l'Agence Régionale de Santé, Déléguée départementale 07/26	Pour la Caisse des Dépôts et Consignations, Le Directeur Régional	Pour la CAF, Le Président et Le Directeur
C. PALLIES-MARECHAL	Patrick FRANCOIS	A. VIALLE et E. ROUIT

Pour le Tribunal de Grande Instance, Le Président	Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, La Présidente	Pour Pôle Emploi, Directeur territorial Ardèche
Ghani BOUGHERRA	Fabienne MUNOZ	Philippe FOURNIER

Pour la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale, La Présidente	Pour ADIS SA HLM Le Directeur Général	Pour Ardèche Habitat Le Directeur Général
Marie-Noëlle DURAND	Nicolas CALVIER	Samuel CARPENTIER

Ville d'AUBENAS
4, place de l'Hôtel de Ville
Tel : 04.7587.81.00
Fax : 04.75.93.57.32
Site : www.aubenas.fr

Affaire suivi par :
Le Pôle Socio-Educatif
Le Pôle Développement Urbain

